

# RAPPORT FINANCIER

## 2019

GROUPE  
CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE



# SOMMAIRE GÉNÉRAL

---

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ 3

---

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 11

Bilan

Compte de résultat

Engagements hors bilan

Notes et annexes aux comptes consolidés

---

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX 39

Bilan

Compte de résultat

Notes et annexes aux comptes sociaux

---

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 68

Comptes annuels

Comptes consolidés

---

ATTESTATION DU RESPONSABLE 81



# 1

# RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ

<b>1</b>	<b>ENVIRONNEMENT FINANCIER</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE</b>	<b>4</b>
<b>4</b>	<b>ANALYSE DES COMPTES</b>	<b>5</b>
<b>5</b>	<b>PERSPECTIVES 2020</b>	<b>8</b>
<b>6</b>	<b>POLITIQUE EN MATIÈRE D'INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME</b>	<b>8</b>
<b>7</b>	<b>ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT</b>	<b>9</b>

## 1 ENVIRONNEMENT FINANCIER

En 2019, la performance des 50 plus grandes valeurs constituant l'indice Euro Stoxx 50 aura été, dividendes réinvestis, de près de 30 % (contre plus de 27 % pour l'indice large des 600 plus grandes valeurs européennes). Les autres places boursières progressent également dans les mêmes proportions : Dow Jones 25 %, Nasdaq 36 % avec néanmoins une moindre performance du FTSE qui pâtit des incertitudes liées au Brexit et n'augmente que de 17 %.

Il est vrai qu'à la fin de l'année 2018 prévalait un sentiment négatif de la part des investisseurs qui avait contribué à une forte correction des marchés boursiers, repli globalement compensé par les fortes progressions affichées en 2019. En effet, sur deux ans les progressions des indices sont bien moins élevées avec par exemple un indice Euro Stoxx large 600 qui progresse à peine de 15 %.

Toutes les classes d'actifs ont ainsi délivré des performances significatives (qu'il s'agisse des actions mais également des matières premières, du marché obligataire et des instruments de crédit...). L'assouplissement massif des banques centrales de part et d'autre de l'Atlantique aura été le moteur principal du rallye des places boursières, accentué en toute fin d'année 2019 par l'effet catalyseur de l'annonce de la signature prochaine des accords commerciaux entre les Etats-Unis et la Chine.

L'année se sera articulée autour de trois éléments majeurs :

- Le revirement des banques centrales : l'idée d'une normalisation monétaire couramment répandue en début d'année (après une série de hausse des taux directeurs de la Fed en 2018) n'aura pas tenu plus d'un semestre. En effet, le discours de Sintra de la BCE, le 18 juin, aura sonné le glas d'une espérance de normalisation avec l'annonce de la reprise de la politique monétaire ultra accommodante de la BCE, suivi de la mise en place d'une série de mesures le 12 septembre (baisse des taux directeurs, reprise du programme de rachat d'actifs et « tiering »). Enfin, l'assouplissement monétaire de la Fed avec trois baisses de taux entre juillet et octobre 2019 met un terme au cycle de resserrement qu'elle avait adopté en 2018.
- L'espoir d'une reprise de la croissance : alors que l'année s'est traduite par un net ralentissement de l'activité économique (notamment dans le secteur manufacturier), la fin de l'exercice a montré une stabilisation de celle-ci avec un consensus qui table désormais sur une légère amélioration des perspectives de croissance sur 2020.
- Moins d'incertitudes politiques : le feuilleton du Brexit et les négociations sino-américaines ont crispé bon nombre d'investisseurs en 2019. Cependant, les annonces quant à la signature d'un accord commercial sino-américain en toute fin d'année auront contribué à rassurer les investisseurs. Au Royaume-Uni la nette majorité dont dispose Boris Johnson procure au premier ministre une marge de manœuvre dans les négociations avec l'Union Européenne. Une sortie sans accord du Royaume-Uni est moins probable, même si elle ne peut être exclue.

Finalement l'année écoulée se résume à moins d'incertitudes et en une stabilisation de la croissance économique après un

net ralentissement de l'activité aux Etats-Unis et en Europe (notamment en Allemagne).

Concernant l'évolution des marchés d'actions, de part et d'autre de l'Atlantique, on note une nette surperformance des grandes valeurs par rapport aux petites et moyennes capitalisations ainsi qu'une forte appréciation des valeurs de croissance vis-à-vis des valeurs décotées. Le thème qui prévaudra pour cette année 2020 sera-t-il celui de la rotation sectorielle comme certains investisseurs l'anticipaient déjà l'an dernier ?

Ce qui est certain, c'est que l'ensemble des marchés continueront d'évoluer en fonction de l'orientation de la politique monétaire des banques centrales notamment américaine et européenne. Les politiques monétaires ultra accommodantes ont en effet poussé les niveaux de taux longs à des niveaux inédits :

- jusqu'à -0,70 % au plus bas sur les taux à 10 ans en Allemagne pour un niveau moyen sur l'année 2019 de -0,20 % (niveau de fin d'année également) ;
- jusqu'à 1,45 % au plus bas sur les taux à 10 ans aux Etats-Unis pour un niveau moyen sur l'année 2019 autour de 2,10 % (contre 1,90 % en fin d'année).

La recherche de rendement des investisseurs a encouragé ces derniers à augmenter leurs niveaux d'exposition aux marchés risqués ou peu liquides tout au long de l'année 2019 : marchés d'actions, immobilier, infrastructures, private equity, dette à haut rendement, dette privée, etc. Ces différents marchés procurent effectivement un rendement significativement supérieur aux dettes de meilleure qualité : dette souveraine ou les obligations du secteur privé de notation « investissement ». En effet, les niveaux des taux longs et des spreads de crédits sont à des niveaux exceptionnellement bas.

## 2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Au cours de l'année 2019, le territoire français a été touché par de nombreuses catastrophes naturelles, notamment les inondations consécutives aux orages en Occitanie (octobre 2019), aux épisodes cévenols dans le Sud-Est (novembre et décembre 2019), aux crues dans le Sud-Ouest (décembre 2019), auxquels s'ajoutent le séisme du Teil (novembre 2019) et quelques événements moins significatifs. Une Sécheresse exceptionnelle a touché environ un tiers du territoire métropolitain, et constitue la troisième sécheresse en termes de sinistralité depuis la création du régime.

La Caisse Centrale de Réassurance (CCR) a pris en charge ces événements à hauteur de 766 M€ dans le cadre de sa mission de réassurance publique.

## 3 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Au jour de l'arrêté des comptes, l'épidémie du virus COVID-19, qui s'est déclenchée postérieurement à la date de clôture de l'exercice, a ralenti l'activité de la société mais sans l'interrompre. En effet, le groupe CCR disposait d'un plan de continuité

d'activité qui avait été modernisé en prévision des grèves liées au projet de réforme du régime des retraites. Les salariés l'ont testé et pratiqué en grandeur nature à la fin de l'année 2019 sans que l'activité de la société n'en subisse de contrecoup. Nous précisons que dès le 1er janvier, le groupe CCR a réalisé 90 % de son chiffre d'affaires au titre de 2020, en ligne avec le plan. Enfin, le gouvernement a saisi CCR en vue de rétablir des dispositifs similaires à ceux mis en œuvre en 2008 et en 2009 s'agissant d'opérations de réassurance, intervenant après le déclenchement du confinement, des risques d'assurance-crédit portant sur des petites et moyennes entreprises et sur des entreprises de taille intermédiaire situées en France.

## 4 ANALYSE DES COMPTES

### Primes émises

Les primes émises consolidées de l'année 2019, brutes de rétrocession, se sont élevées, toutes activités confondues, à 1 507 M€ en hausse de 10 % par rapport aux primes émises 2018 de 1 371 M€.

Ce chiffre d'affaires est généré pour 62,7 % par les activités de réassurance avec la garantie de l'Etat et pour 37,3 % par la réassurance de marché.

**Les primes émises de la réassurance publique** de l'année 2019, brutes de rétrocession, se sont élevées, toutes activités confondues, à 945 M€ en hausse de 4,2 % par rapport aux primes émises 2018 de 907 M€.

- Ce montant est constitué pour 93,2 % par les primes de la réassurance des **catastrophes naturelles en France** (soit 881 M€). L'évolution de cette collecte (hausse de 5,4 % entre 2018 et 2019) est liée à un mix favorable entre les évolutions de portefeuilles et de tarif, d'une part et les régularisations sur exercices antérieurs, d'autre part.
- Les primes émises de la réassurance des **actes de terrorisme** représentent un montant de 65 M€ (stable par rapport à 2018) et constituent 6,8 % des primes de réassurance avec la garantie de l'Etat.
- Enfin, conformément à l'arrêt de la souscription à compter du 1er janvier 2019, le chiffre d'affaires de l'activité des **risques dits exceptionnels** ne comptabilise plus que des régularisations de chiffre d'affaires sur exercices antérieurs.
- CCR a versé une prime à l'Etat au titre de sa garantie pour un montant total de 100 M€ (contre 95 M€ en 2018).

**Les primes émises de la réassurance de marché** ressortent à 562 M€, en hausse de 18 % à cours de change constants<sup>1</sup> par rapport à 2018 et de 21 % au cours de clôture. Cette évolution est essentiellement portée par les affaires nouvelles.

L'activité se répartit de la manière suivante :

- les primes émises par les lignes d'activité « **Non Vie** » s'établissent à 345 M€, en hausse de 10 % par rapport à 2018 (hausse de 7 % à cours de change constant). Elles représentent 61 % des primes émises de la réassurance de marché.

Cette hausse de 23 M€ à cours de change constant s'explique notamment par les affaires nouvelles souscrites en Europe et en Asie.

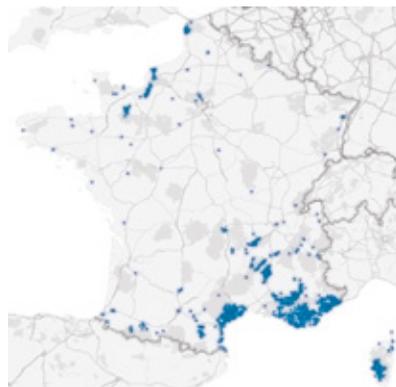
- les primes émises par la ligne d'activité « **Vie** » s'élèvent à 216 M€, en hausse de 45 % par rapport à 2018 (à cours de change constant, la hausse est de 42 %). Cette évolution de + 63 M€ à cours de change constant s'explique notamment par les affaires nouvelles souscrites au Moyen-Orient.

## Sinistralité

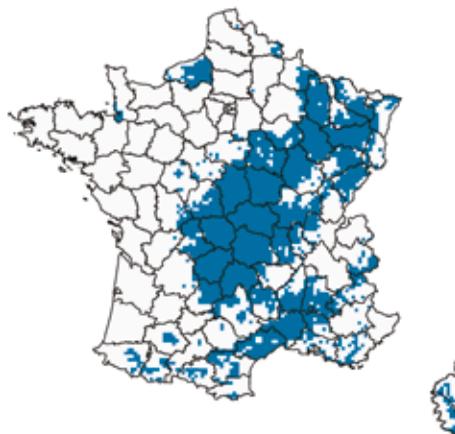
### Réassurances publiques

Le solde technique<sup>2</sup> s'élève à 30 M€ (contre 40 M€ en 2018).

- En **catastrophes naturelles**, la sinistralité 2019 a été marquée par trois inondations importantes (274 M€ à la charge de CCR), un séisme (50 M€ à la charge de CCR) et une sinistralité attritionnelle d'ampleur moyenne (42 M€ à la charge de CCR). L'exercice 2019 est également marqué par une sécheresse exceptionnelle qui a touché environ un tiers du territoire métropolitain (sinistralité provisionnée pour 400 M€). Ces événements représentent une charge de 766 M€.



Communes reconnues Cat Nat en 2019 (hors sécheresse)



Carte des zones touchées en sécheresse en 2019

<sup>1</sup> Les variations à change constant correspondent à la comparaison entre les données réelles de 2019 converties au taux de change du 31/12/2018 et les données 2018 au taux de change du 31/12/2018.

<sup>2</sup> Solde technique : somme du résultat de souscription net de rétrocession et des frais de gestion interne (hors frais de gestion de sinistres, pris en compte dans le résultat de souscription net).

Des boni de liquidation sur les exercices antérieurs ont été enregistrés pour +15 M€.

Dans ce contexte, le solde technique est quasi nul pour ce qui concerne les catastrophes naturelles et CCR a doté à la provision pour égalisation, conformément à la réglementation, pour un montant de 0,2 M€ (contre une reprise à la provision pour égalisation de 70 M€ en 2018).

Au total, la charge de sinistres, nette de variation de la provision pour égalisation, s'élève à 755 M€. En outre, le stock de provision pour égalisation est de 1 365 M€ à l'issue de l'exercice 2019, stable par rapport à l'année précédente.

- S'agissant des **autres réassurances avec la garantie de l'Etat** : Le solde technique ressort à +30 M€, en baisse par rapport aux + 41 M€ constatés en 2018. Cette évolution est la conséquence de l'arrêt de la souscription en risques exceptionnels et des mouvements constatés en 2018 et 2019 sur la provision pour égalisation au titre de la réassurance des attentats.

In fine, le **ratio combiné de la réassurance publique** s'établit, en 2019, à 96,3 %<sup>3</sup>.

En ce qui concerne la **réassurance de marché**, le ratio combiné poursuit son amélioration et s'établit à 98,1 %<sup>4</sup> au 31 décembre 2019, contre 99,4 % en 2018. Il se décompose en :

- un ratio de sinistralité S/P de 66,6 % (vs 68,0 % en 2018) ;
- un expense ratio de 31,5 % (vs 31,4 % en 2018).

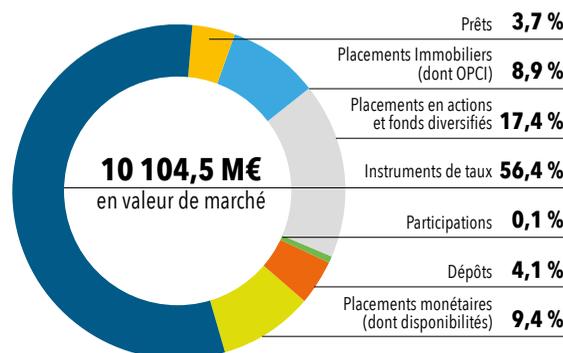
Les événements Cat représentent une charge nette de 7,8 % en 2019. Les principaux événements de l'année qui ont touché le portefeuille de CCR Re sont survenus au Japon (typhons Faxai et Hagibis) et en Amérique du Nord (cyclone Dorian).

Le taux de marge technique de la ligne d'activité « Vie » s'établit à 5,2 % en 2019 (vs 6,3 %<sup>5</sup> en 2018).

## Gestion financière et immobilière

Les **placements**<sup>6</sup> du groupe consolidé s'élèvent à fin 2019 à 9 009,5 M€ en valeur nette comptable contre 8 573,0 M€ au 31 décembre 2018.

A la clôture de l'exercice, la structure des placements de CCR s'établit ainsi :



montants en M€	31/12/2019			31/12/2018			Variation N - N-1			
	VNC	Valeur de marché (VM)	VM %	VNC	Valeur de marché (VM)	VM%	VNC	%	Valeur de marché (VM)	%
Placements monétaires (dont disponibilités)	945,9	945,6	9,4 %	787,7	787,4	8,3 %	158,2	20,1 %	158,2	20,1 %
Instruments de taux	5 492,3	5 696,0	56,4 %	5 264,8	5 464,0	57,7 %	227,5	4,3 %	232,0	4,2 %
Prêts	371,3	376,8	3,7 %	363,8	366,9	3,9 %	7,5	2,1 %	9,9	2,7 %
Placements Immobiliers (dont OPCI)	413,9	902,3	8,9 %	404,0	840,0	8,9 %	9,8	2,4 %	62,3	7,4 %
Placements en actions et fonds diversifiés	1 367,7	1 756,7	17,4 %	1 364,9	1 620,1	17,1 %	2,8	0,2 %	136,6	8,4 %
Participations	6,2	15,0	0,1 %	6,2	14,4	0,2 %	0,0	0,0 %	0,6	4,5 %
Dépôts	412,2	412,2	4,1 %	381,6	381,6	4,0 %	30,6	8,0 %	30,6	8,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>9 009,5</b>	<b>10 104,5</b>	<b>100 %</b>	<b>8 573,0</b>	<b>9 474,3</b>	<b>100 %</b>	<b>436,5</b>	<b>5,1 %</b>	<b>630,3</b>	<b>6,7 %</b>

<sup>3</sup> Ratio combiné net (CCR) : rapport entre la charge nette de sinistres y compris variation de la provision pour égalisation, et les charges nettes de charge de placement (y compris commissions) d'une part, et les primes acquises nettes d'autre part.

<sup>4</sup> Ratio combiné net (CCR Re) : rapport, pour l'activité Non Vie, entre la charge nette de sinistres hors variation de la provision pour égalisation, et les charges nettes de charge de placement (y compris commissions) d'une part, et les primes acquises nettes d'autre part.

<sup>5</sup> Taux de marge Vie 2018 pro format : inclus les frais de gestion de sinistres.

<sup>6</sup> Placements financiers et immobiliers du groupe CCR y compris les liquidités. Dans cette partie, les placements au 31/12/2018 sont revalorisés au cours du 31/12/2019.

Compte tenu de la situation sur les marchés financiers et immobiliers et des cessions réalisées au cours de l'exercice 2019 les plus-values latentes nettes s'élèvent à 1 095,1 M€ à fin 2019, contre 901,3 M€ à fin 2018. Le montant total des placements financiers et immobiliers du groupe CCR, considérés en valeur de marché, est donc de 10 104,5 M€, en hausse de 6,7 % par rapport à fin 2018.

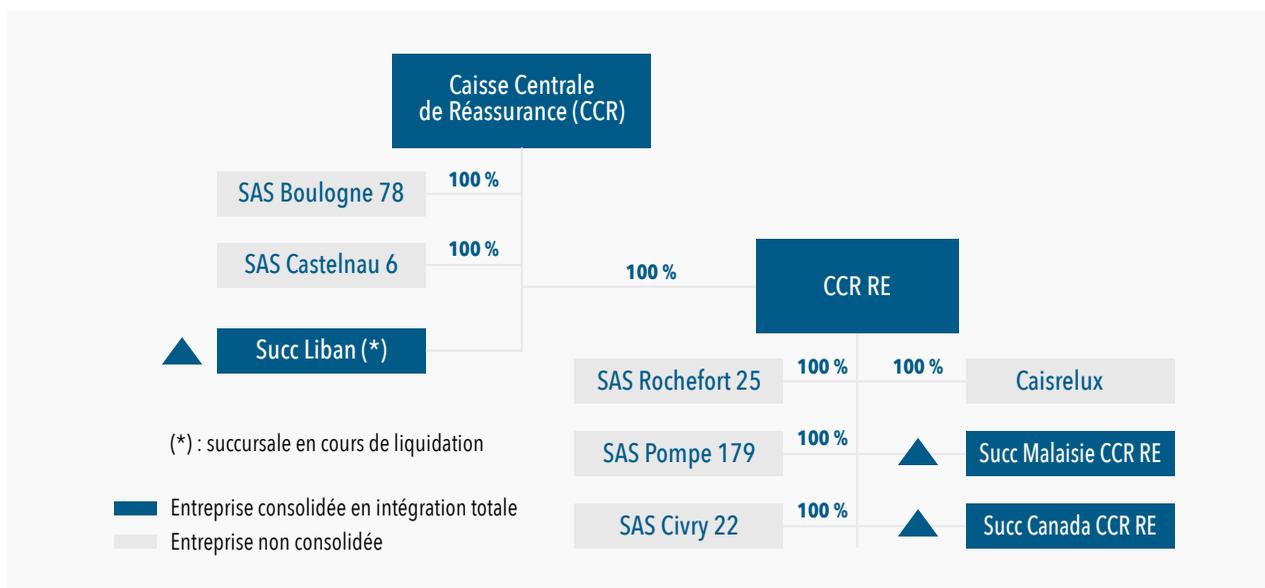
Comme le montre le tableau précédent, la structure des placements de CCR a évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

- La part des poches « **Placements monétaires** » représente 9,4 % du total des placements en valeur de marché. Elle se compose de fonds monétaires (112,2 M€) et de liquidités (833,4 M€).

- Les « **Instruments de taux** » représentent 56,4 % du total des placements en valeur de marché soit 5 696,0 M€ en hausse de 4,2 % par rapport à fin 2018. Ils se répartissent entre un portefeuille obligataire d'un montant de 4 530,3 M€ (79,5 %) en hausse de 2,4 % et un portefeuille d'OPC de taux d'un montant de 1 165,7 M€ (20,5 %) en hausse de 12,3 %.
- La part « **actions et placements diversifiés** » représente 17,4 % du total des placements à fin 2019, en hausse de 8,4 %. Cette poche est essentiellement composée d'OPC (38,5 %), de fonds diversifiés (23,6 %) et de titres hybrides et fonds alternatifs (24,1 %). Les plus-values latentes nettes sont en hausse de 52,4 % (389 M€).
- La part de **l'immobilier** représente 8,9 % du total des placements à fin 2019 soit 902,3 M€. Les plus-values latentes sur l'immobilier en direct ont augmenté de 10,8 %.

## Participation et filiales

La structure du groupe CCR peut se résumer ainsi :



CCR détient 100 % du capital de CCR Re, société de réassurance dédiée aux activités de réassurance de marché dans les branches Non Vie, Vie et Assurances de Personnes, depuis le 31 décembre 2016.

Outre CCR Re, société consolidée par intégration globale, le groupe CCR gère une partie de son patrimoine immobilier dans le cadre de **cinq sociétés par actions simplifiées**, dont les fonds propres totaux sont de 55 M€ au 31 décembre 2019. Ces sociétés immobilières ont dégagé, au cours de l'exercice inventorié, un

résultat net de 2,3 M€ et ont contribué à hauteur de 2,1 M€ aux produits financiers courants du groupe CCR pour l'exercice 2019.

CCR Re détient également une société de réassurance au Luxembourg, Caisrelux, dont le capital social est de 6,2 M€ au 31 décembre 2019, sans changement par rapport à l'année précédente. Cette société est exclusivement dédiée à la rétrocession de CCR Re. Les comptes de la société ont été arrêtés le 18 mars 2020 et font ressortir un résultat positif.

## Résultat net

**Le résultat après impôt de 2019** ressort à 104 M€ (vs 132 M€ en 2018) et se compose des éléments suivants :

- Le solde technique s'établit à 39 M€ (vs 33 M€ en 2018) et, comme vu précédemment, il est la conséquence d'une part de la sinistralité Catastrophes Naturelles survenue en 2019 et des mouvements constatés sur la provision pour égalisation au titre de la réassurance des attentats, et d'autre part de la croissance rentable de la souscription de CCR Re sur l'exercice.
- Le résultat financier s'élève à 145 M€. Ce dernier est essentiellement composé de produits financiers courants à hauteur de 100 M€ et de plus-values réalisées pour 45 M€. Le taux de rendement financier du groupe CCR s'établit à 1,7 % contre 1,9 % en 2018.
- La charge de l'impôt sur les sociétés ressort à 81 M€ en 2019 soit un taux d'impôt courant de 43,6 %. Ce dernier est la conséquence directe de la fiscalité des provisions pour égalisation et des variations constatées au cours de l'exercice sur les plus-values latentes sur OPCVM.

## 5 PERSPECTIVES 2020

CCR continuera à contribuer en 2020 aux réflexions des pouvoirs publics sur la modernisation du régime d'indemnisation des Catastrophes Naturelles. Elles portent sur l'évolution de certains paramètres du dispositif assurantiel (franchises, garanties) et de ses conséquences en matière de tarification. Elles visent également à renforcer les actions de prévention afin de contenir la hausse attendue des dommages dans un contexte de changement climatique. Dans cette perspective, CCR continuera de développer son rôle en matière de prévention en s'appuyant sur les outils d'appréciation du risque qu'elle développe depuis de nombreuses années et qui sont décrits dans ses parutions<sup>7</sup>.

2020 sera également l'année d'entrée en vigueur du nouveau dispositif de commissionnement des cédantes dans le cadre de la réassurance des catastrophes naturelles, conclu pour la période 2020-2023. Ce dispositif recouvre 92 % du marché et instaure un comité de suivi visant à inciter les cédantes à développer les bonnes pratiques en matière de prévention, selon un cahier des charges de Place, conformément aux orientations du ministère de l'Économie et des Finances.

Par ailleurs, CCR apportera son expertise technique aux travaux pilotés par les pouvoirs publics visant à améliorer les dispositifs de gestion des risques en agriculture.

Sur le marché de la réassurance internationale de marché, CCR Re poursuivra son développement.

Un nouveau plan stratégique – Streamline – a été approuvé par le conseil d'administration du 11 décembre 2019 ; il ordonnance le développement de CCR Re sur la période 2020-2022. « Streamline » renvoie aux principes de rationalisation et de profilage d'un véhicule manœuvrant et innovant et porte les fondamentaux suivants :

- Politique de souscription diversifiée et maîtrisée sur un nombre de pays et de branches sélectionnés ;
- Souscriptions basées sur des relations entretenues sur le long terme avec nos cédantes clients, privilégiant dans les solutions proposées une vision aussi transversale que possible entre Vie, Non Vie et Spécialités selon les marchés et les interlocuteurs ;
- Poursuite de l'amélioration de la rentabilité à moyen terme ;
- Accélérer la transformation digitale de ses processus internes pour atteindre les objectifs fixés de qualité de service et de réactivité ;
- Renforcer une offre de service aux clients et aux partenaires afin d'augmenter la valeur de l'offre de services du groupe.

Streamline favorisera le renforcement de l'assise financière de la société afin de maintenir le ratio de solvabilité dans une fourchette de 180 % à 220 %.

## 6 POLITIQUE EN MATIÈRE D'INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Le risque de change résulte des écarts entre actifs et passifs dans chaque devise figurant au bilan.

Une congruence totale entre actifs et passifs par devise ne peut être obtenue de façon permanente. Le groupe CCR s'efforce donc de limiter les expositions de change dans son bilan et procède à des opérations de couverture destinées à réduire l'impact des fluctuations de change.

Le pilotage des expositions de change s'appuie sur un certain nombre d'indicateurs destinés à apprécier les différentes facettes du risque de change devise par devise.

Les instruments de couverture utilisés sont le change à terme et les instruments dérivés pour les devises non négociables.

<sup>7</sup> Notamment : le Rapport d'Activité Scientifique, le bilan annuel des Catastrophes Naturelles en France, les études climatiques en métropole et en Outre-mer, etc.

## 7 ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les **principales activités de R&D du groupe CCR** en 2019 peuvent se résumer de la façon suivante :

### Activités Data Science et Actuariat

- Déploiement de la technologie du «text mining» en vue d'automatiser le traitement des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles et des arrêtés de calamité agricole, dans le but d'améliorer la productivité et la qualité des données et de consacrer plus de temps aux analyses ;
- Poursuite d'une thèse en partenariat avec le laboratoire de Mathématiques Appliquées de l'université Paris V (MAP5) sur les techniques de modélisations prédictives dites de «machine learning» qui seront appliquées à l'estimation de la sécheresse géotechnique ;
- Les techniques d'analyse textuelle et contextuelle de données non structurées ont été testées afin d'améliorer l'estimation de la probabilité de demandes de classement en Cat Nat effectuées par les communes dans le cas de la sécheresse géotechnique (analyse de revues de presse et de sites internet) ;
- Poursuite d'une thèse en partenariat avec le Centre de Géosciences de Mines ParisTech sur une méthodologie d'estimation des valeurs assurées par une double approche géostatistique et bayésienne ;
- Dans le domaine des risques anthropiques, des travaux exploratoires de recherche ont été initiés sur le risque Cyber.

### Activités de modélisation et R&D

- Les partenariats avec le monde académique se sont poursuivis durant l'année 2019, en particulier dans le cadre de trois thèses :
  - Thèse sur l'estimation des incertitudes de modélisation à partir de techniques dites de méta-modélisation. Le modèle choisi pour tester ces techniques est celui des submersions marines développé par CCR. Cette thèse est co-encadrée par CCR, le BRGM et l'école des Mines de Saint Etienne ;
  - Thèse en partenariat avec l'ENSG de Nancy ayant pour objet « L'Approche multi-échelle de la propagation des ondes sismiques pour la réalisation d'un modèle stochastique d'impact des séismes en France ». L'objectif de cette thèse est de disposer d'un modèle interne probabiliste de tremblements de terre afin de déterminer l'exposition sismique française ;
  - Thèse en partenariat avec le laboratoire SMART-LERECO de l'INRA et AGROCAMPUS Ouest de Rennes sur l'impact sur l'agriculture des événements climatiques extrêmes en France métropolitaine.

- De nombreux autres travaux de R&D sur la thématique générale de la modélisation ont été menés :
  - Le plus notable concerne l'estimation de l'impact du changement climatique sur le risque cyclonique dans les territoires ultramarins. Dans la continuité de l'étude publiée en 2018 sur la Métropole, CCR a réalisé une étude en partenariat avec Météo France et la société RiskWeatherTech, visant à évaluer le risque cyclonique à horizon 2050 selon différents scénarios du GIEC ;
  - Poursuite des travaux avec le BRGM pour analyser l'exposition du territoire français au risque sismique. La survenance du séisme du Teil en novembre 2019 a été l'occasion d'une première mise en œuvre opérationnelle des outils développés ;
  - Participation au projet Européen NAIAD dont l'objectif est d'évaluer et de démontrer la pertinence des solutions fondées sur la nature pour la réduction des risques liés à l'eau (inondations et sécheresse). Ce projet se déroule en partenariat avec 23 institutions et entreprises européennes. CCR est le seul représentant du monde de l'assurance dans le consortium regroupé autour du projet NAIAD. Ses connaissances en modélisation du risque inondation par ruissellement seront mises à profit sur deux sites français d'études (la Brague et le Lez) ;
  - Participation au projet TIREX financé par l'Agence Nationale de la Recherche. Le projet est porté par le laboratoire GRED de Montpellier. Son objectif est d'analyser les impacts des récents ouragans survenus dans les Antilles françaises (Irma, José et Maria) et de renforcer le suivi de la reconstruction territoriale en formalisant des méthodes de retour d'expérience scientifique continu. CCR participe à ce projet dans la perspective de fournir une profondeur historique sur la connaissance des ouragans (chronologie, sévérité et dommages) et une estimation des dommages assurés causés par les récents ouragans ;
  - CCR est également partenaire du projet PICS, également financé par l'Agence Nationale de la Recherche. Ce projet porte sur le développement d'une chaîne de prévision et d'estimation des impacts socio-économiques des crues éclaircies. Il fait intervenir 8 partenaires : l'IFSTTAR, l'IGE, le CNRM, l'IRSTEA, le CEREMA, Géosciences Rennes, le SCHAPI et CCR ;
  - Des travaux exploratoires en matière de télédétection ont été menés en 2019 afin de déterminer l'apport de l'imagerie spatiale et de l'utilisation des drones pour la modélisation des catastrophes naturelles avec une attention particulière sur les inondations.

### Travaux en lien avec la prévention

Les travaux de collecte et traitement de données et de développement d'outils de modélisation servent de longue date à améliorer la pertinence de la réassurance publique des catastrophes naturelles et à éclairer les pouvoirs publics dans leur réflexion sur l'amélioration des dispositifs d'indemnisation. En 2019, ces travaux ont également été mobilisés pour croiser des indicateurs de sinistralité et d'exposition aux catastrophes naturelles avec des indicateurs de mesures de prévention mise en œuvre en France, afin d'analyser leur pertinence et leur efficacité selon les territoires concernés.

### Infrastructure de calcul scientifique et de traitement des données

Compte tenu des besoins croissants en termes de calcul scientifique et de volumétrie des données traitées par les modèles CCR, des travaux importants d'optimisation des outils de chargement et traitement de données, ainsi que d'adaptation de l'architecture de calcul scientifique ont été menés en 2019 devant aboutir à des améliorations notables courant 2020. Ils contribueront à maintenir à l'état de l'art l'expertise de CCR en matière de gestion des données.

### Chaire PARI

Depuis 2018, CCR soutient la Chaire PARI dont le programme de recherche 2018-2021 s'intéresse aux enjeux du Big Data pour le secteur de l'assurance. Un des objectifs de la chaire est d'étudier le lien entre solidarité (nécessaire en assurance des catastrophes naturelles) et segmentation (possible à l'aune de l'augmentation de la finesse des modèles, pouvant aboutir jusqu'à la sélection des risques). Ce programme de recherche est porté par Science Po Paris, l'ENSAE et l'Institut Louis Bachelier.

### 157 Re

Au cours de l'exercice, CCR Re a créé avec succès le premier sidecar domicilié en France, dénommé 157 Re.

En acceptant une participation de 25 % du portefeuille Dommages Catastrophes (Property Cat) monde, 157 Re offre à CCR Re une capacité entièrement collatéralisée et lui permet ainsi de poursuivre sa diversification et sa croissance organique profitable. Cet instrument stratégique compatible avec la réglementation Solvabilité II permet par ailleurs à CCR Re d'avoir accès à une source compétitive et agile d'investisseurs.

157 Re est un fonds à compartiments, dont le premier compartiment, 157 Re 19, a pris effet le 1er avril 2019. Il sera suivi par d'autres millésimes durant les années à venir en fonction de la demande des investisseurs et des besoins de CCR Re. Il a été renouvelé en décembre 2019 pour l'exercice 2020.

157 Re est le tout premier sidecar à adopter la forme d'un fonds commun de titrisation (FCT) de droit français (fonds commun de titrisation supportant des risques d'assurance), instrument utilisé jusqu'à présent uniquement pour la titrisation des actifs financiers. 157 Re a été agréé par l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution, et son régime fiscal, notamment vis-à-vis des investisseurs, a été précisé par l'Administration fiscale.

### Automatisation

Par ailleurs, CCR Re a déployé un prototype qui automatise la saisie des comptes transmis par les courtiers. Cette solution innovante est développée à partir d'une technologie de traitement du langage (text mining) et d'intelligence artificielle.



# 2

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILAN	12
COMPTE DE RÉSULTAT	14
ENGAGEMENTS HORS BILAN	15
NOTES ET ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	16

## BILAN ACTIF

en milliers d'euros	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
<b>ACTIFS INCORPORELS</b>	<b>4.1</b>	<b>2 965</b>	<b>3 376</b>
<b>PLACEMENTS DES ENTREPRISES DE RÉASSURANCE</b>	<b>4.2</b>	<b>8 257 827</b>	<b>8 022 184</b>
Terrains et Constructions		278 592	283 148
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles existe un lien de participation	4.3	6 200	6 200
Autres placements		7 731 012	7 510 786
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		242 023	222 050
<b>PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>4.5</b>	<b>18 934</b>	<b>6 943</b>
<b>AUTRES CRÉANCES</b>	<b>4.6</b>	<b>134 528</b>	<b>392 259</b>
<b>AUTRES ACTIFS</b>		<b>767 922</b>	<b>560 834</b>
Immobilisations corporelles		2 865	2 537
Autres		765 057	558 297
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF</b>	<b>4.7</b>	<b>589 441</b>	<b>572 787</b>
Frais d'acquisition reportés		43 582	36 970
Impôts différés actifs		132 812	129 959
Autres		413 047	405 858
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>9 771 617</b>	<b>9 558 383</b>

**BILAN  
PASSIF**

en milliers d'euros	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
<b>CAPITAUX PROPRES DU GROUPE</b>	<b>4.8</b>	<b>2 550 184</b>	<b>2 460 890</b>
Capital social		60 000	60 000
Primes liées au capital social		-	-
Réserves consolidées		2 386 090	2 268 432
Provision spéciale de réévaluation		-	-
Résultat net Groupe		104 094	132 458
<b>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</b>	<b>4.9.1</b>	<b>7 034 399</b>	<b>6 917 080</b>
Provisions techniques Vie		175 200	176 261
Provisions techniques Non-Vie		6 859 199	6 740 819
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>4.10</b>	<b>14 247</b>	<b>14 576</b>
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>4.11</b>	<b>132 566</b>	<b>122 745</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF</b>	<b>4.12</b>	<b>40 221</b>	<b>43 092</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>9 771 617</b>	<b>9 558 383</b>

## COMpte DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en milliers d'euros	NOTES	RÉASSURANCE NON VIE	RÉASSURANCE VIE	31/12/2019	31/12/2018
				TOTAL	TOTAL
Primes émises	6.2	1 396 555	110 347	1 506 902	1 371 193
Variation des primes non acquises		-31 610	-13 051	-44 661	-28 530
<b>PRIMES ACQUISES</b>		<b>1 364 945</b>	<b>97 296</b>	<b>1 462 241</b>	<b>1 342 663</b>
Autres produits d'exploitation		2 595	-	2 595	1 312
Produits financiers nets de charges	5.1	100 293	4 089	104 382	118 267
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION COURANTS</b>		<b>102 888</b>	<b>4 089</b>	<b>106 977</b>	<b>119 579</b>
Charges des prestations de réassurance		-1 095 404	-67 254	-1 162 658	-1 066 537
Charges ou produits nets des cessions en réassurance		-108 661	-3 086	-111 747	-115 531
Charges de gestion		-131 961	-18 839	-150 800	-130 630
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION COURANTES</b>		<b>-1 336 026</b>	<b>-89 179</b>	<b>-1 425 205</b>	<b>-1 312 698</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE</b>		<b>131 807</b>	<b>12 206</b>	<b>144 013</b>	<b>149 544</b>
Produits financiers nets de charges non techniques	5.1			40 958	47 148
Autres produits et charges non techniques				153	11
Résultat exceptionnel	5.3			-131	50
Participation des salariés				-276	-
Impôts sur les résultats	5.2			-80 623	-64 295
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>				<b>104 094</b>	<b>132 458</b>
Résultat par action (en euros)				34,70	44,15
Résultat dilué par action (en euros)				34,70	44,15

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

en milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>27 131</b>	<b>24 763</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>38 886</b>	<b>36 500</b>
- Avals, cautions et garanties de crédit donnés	38 886	36 500
- Titres, actifs, acquis avec engagement de revente	-	-
- Autres engagements sur titres et actifs ou revenus	-	-
- Autres engagements donnés	-	-
<b>VALEURS REÇUES EN NANTISSEMENT DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES</b>	<b>379</b>	<b>440</b>
<b>VALEURS REMISES PAR DES ORGANISMES RÉASSURÉS AVEC CAUTION SOLIDAIRE OU AVEC SUBSTITUTION</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>VALEURS APPARTENANT À DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>AUTRES VALEURS POUR LE COMPTE DE TIERS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## NOTES ET ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les notes et tableaux suivants font partie intégrante des comptes consolidés arrêtés le 29 avril 2020 par le Conseil d'administration.

<b>NOTE 1</b>	
<b>PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION</b>	<b>17</b>
1.1 Informations relatives au groupe	17
1.2 Référentiel comptable	17
1.3 Date de clôture	17
1.4 Méthodes et règles de consolidation	17
1.5 Conversion des comptes exprimés en devises	18
1.6 Élimination des opérations internes au groupe	18
1.7 Information sectorielle	18
1.8 Impôts différés	18
1.9 Homogénéisation des comptes	18
1.10 Comparabilité des comptes	18
<b>NOTE 2</b>	
<b>PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUS</b>	<b>19</b>
2.1 Actifs incorporels	19
2.2 Placements	19
2.3 Autres actifs d'exploitation	20
2.4 Comptes de régularisation	20
2.5 Comptabilité plurimonétaire	20
2.6 Provisions autres que techniques	20
2.7 Provisions techniques	21
2.8 Produits financiers nets de charges	22
2.9 Charges et produits exceptionnels	22
2.10 Résultat par action	22
<b>NOTE 3</b>	
<b>PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION</b>	<b>23</b>
<b>NOTE 4</b>	
<b>NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN</b>	<b>24</b>
<b>NOTE 5</b>	
<b>NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>31</b>
<b>NOTE 6</b>	
<b>INFORMATIONS SECTORIELLES</b>	<b>35</b>
<b>NOTE 7</b>	
<b>ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>38</b>

## NOTE 1 PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

### 1.1 INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

Le groupe CCR a deux activités principales :

- La réassurance des catastrophes naturelles et des autres risques exceptionnels avec la garantie de l'Etat, menée par CCR,
- La réassurance de marché dans le monde entier, menée par CCR Re.

Les sièges sociaux de ces deux sociétés sont situés au 157 boulevard Haussmann 75008 Paris.

### 1.2 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés de CCR sont établis conformément à l'arrêté du 17 janvier 2000 portant homologation du règlement n°2000-05 du 7 décembre 2000 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux règles de consolidation pour les entreprises régies par le Code des Assurances, y compris les modifications qui y ont été introduites ultérieurement par d'autres règlements CRC ou ANC.

Les comptes consolidés donnent une présentation sectorielle des activités du Groupe. Celles-ci se scindent entre Réassurance Vie et Réassurance Non Vie.

Les comptes sont établis dans le respect du principe général de prudence et en vertu des conventions comptables de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 29 avril 2020.

### 1.3 DATE DE CLÔTURE

La consolidation des comptes est réalisée à partir des comptes annuels de chaque société au 31 décembre 2019, conformément à l'article R 341-4 du Code des assurances.

Le compte de résultat présente les mouvements du 1er janvier au 31 décembre 2019.

### 1.4 MÉTHODES ET RÈGLES DE CONSOLIDATION

Les règles d'intégration des entités dans le périmètre de consolidation sont présentées dans la note 3.

#### a) Méthodes de consolidation

La méthode de consolidation est déterminée en fonction du contrôle exercé.

- **Contrôle exclusif** : le contrôle exclusif est présumé lorsque le Groupe détient directement ou indirectement un pourcentage de contrôle supérieur à 50 %, sauf s'il est clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Il existe aussi si le Groupe, détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entreprise, dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise, de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'Administration ou de l'organe de décision équivalent. La méthode retenue est l'intégration globale.
- **Contrôle conjoint** : le contrôle conjoint se justifie par le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une activité économique. Il nécessite l'accord unanime des associés pour les décisions opérationnelles, stratégiques et financières. La méthode retenue est l'intégration proportionnelle.
- **Influence notable** : l'influence notable se détermine par le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques. Elle est présumée si le Groupe détient directement ou indirectement un pourcentage supérieur à 20 % des droits de vote dans une entité. La méthode retenue est la mise en équivalence.

#### b) Exclusions de droit commun

Une entreprise contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque :

- dès leur acquisition, les titres de cette entreprise sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure ;
- des restrictions sévères et durables remettent en cause substantiellement le contrôle ou l'influence exercée sur cette entreprise et les possibilités de transferts de trésorerie entre cette entreprise et les autres entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

#### c) Exclusions spécifiques

Une entreprise contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation, à la condition que cette exclusion n'altère pas l'image fidèle des comptes consolidés, lorsque :

- Il s'agit d'une entreprise immobilière ou de placement collectif en valeurs mobilières, détenue pour la représentation des engagements d'assurance.

Dans ce cas, l'image fidèle est présumée altérée par cette exclusion si, notamment :

- l'entreprise détient un nombre significatif de titres d'autres entreprises du groupe ou des titres susceptibles de modifier la délimitation du périmètre de consolidation ;
  - l'entreprise concourt, par emprunt ou crédit-bail, au financement du groupe ;
  - s'agissant d'une entreprise immobilière, la totalité des résultats n'est pas constatée dans l'exercice, dans les résultats consolidés.
- Il s'agit d'un groupement de moyens (ou de souscription) dont les résultats ont été enregistrés, pour leur quote-part, dans les comptes individuels des entreprises du groupe, sauf si ces groupements disposent d'actifs ou de passifs significatifs dont la non consolidation serait de nature à altérer l'image fidèle fournie par les comptes consolidés.

## 1.5 CONVERSION DES COMPTES EXPRIMÉS EN DEVICES

La devise d'établissement des comptes consolidés CCR est l'euro. Les montants présentés dans les états financiers sont arrondis au millier d'euros le plus proche.

Les états financiers consolidés n'intègrent pas d'états financiers d'entités dont la devise fonctionnelle est différente de la devise de présentation du Groupe.

## 1.6 ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS INTERNES AU GROUPE

Les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées par intégration globale sont éliminés, de même que les résultats internes au Groupe. L'élimination des résultats internes est répartie entre la part groupe et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé les résultats. Par exception, les moins-values sont maintenues en totalité si elles répondent aux critères de dépréciation durable.

## 1.7 INFORMATION SECTORIELLE

L'activité du groupe CCR est segmentée selon les deux secteurs d'activités suivants :

- activités de réassurance Non Vie,
- activités de réassurance Vie.

Les opérations réciproques entre les activités de réassurances Vie et Non Vie et les autres activités sont éliminées pour l'établissement des comptes de résultat sectoriels.

## 1.8 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les différences liées à des décalages temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé ainsi que les reports déficitaires d'impôts donnent lieu à la détermination d'impôts différés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les impôts différés sont comptabilisés en contrepartie du compte de résultat. Par exception, ils sont comptabilisés en contrepartie des capitaux propres s'ils concernent des éléments comptabilisés en contrepartie des capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les différences temporaires et pertes fiscales pourront être imputées. Dans le cas contraire ces derniers font l'objet d'une dépréciation.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Ils sont compensés lorsque l'entreprise a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que ces actifs et passifs d'impôts concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité imposable.

## 1.9 HOMOGÉNÉISATION DES COMPTES

Les comptes consolidés sont réalisés sur la base des comptes individuels établis selon les dispositions réglementaires applicables à chaque entité, corrigés des retraitements d'homogénéisation imposés par le référentiel de consolidation applicable aux entreprises de réassurance en France.

## 1.10 COMPARABILITÉ DES COMPTES

Les comptes consolidés établis au 31 décembre 2019 présentent une information comparative au 31 décembre 2018.

## NOTE 2 PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUS

### 2.1 ACTIFS INCORPORELS

Les logiciels sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et amortis sur une durée de trois ans.

Les développements du progiciel de traitement des opérations techniques sont immobilisés pour leur coût de production et amortis sur une durée linéaire de cinq ans à compter de sa mise en fonctionnement.

### 2.2 PLACEMENTS

Les actifs de placement sont évalués à leur coût historique d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice dépend notamment de leur nature et de leur durée de détention.

#### a) Placements immobiliers

##### Evaluation initiale et amortissements

Les immeubles, terrains et parts de sociétés immobilières non cotées sont évalués à leur coût d'acquisition ou de construction (à l'exception de ceux ayant fait l'objet d'une réévaluation légale) net de frais d'achat et d'impôt, et augmenté du coût des travaux d'amélioration.

La valeur d'origine des éléments constitutifs des constructions a été décomposée selon les quatre éléments suivants :

- le gros œuvre amortissable sur la valeur résiduelle de l'immeuble à la date d'acquisition compte tenu d'une durée de vie estimée, à dater de l'achèvement de l'immeuble à :
  - 120 ans pour les immeubles d'habitation,
  - 150 ans pour les immeubles d'habitation achevés avant 1900,
  - 80 ans pour les immeubles de bureaux.
- le clos couvert amortissable de 30 à 35 ans,
- les installations techniques amortissables sur 25 ans,
- les agencements amortissables de 15 à 25 ans.

Pour ces trois derniers composants, la date d'acquisition de l'immeuble constitue le point de départ de l'amortissement, étant entendu que ceux-ci sont réputés avoir été remplacés, depuis la date d'achèvement de l'immeuble, par un composant de même valeur à la fin de chaque période d'amortissement.

Les travaux d'amélioration suivent le ou les plans d'amortissement du ou des composants concernés.

Des provisions pour gros entretiens ou grandes révisions sont constituées pour les travaux d'entretien dépassant le cadre courant et normal, notamment les dépenses de ravalement. Elles sont déterminées prorata temporis, en fonction des dates de réalisation à venir de ces travaux prévus dans le cadre d'un programme pluri-annuel.

##### Provisions pour dépréciation

Les provisions pour dépréciation durable sont déterminées en fonction de la classification suivante :

- d'une part, *les immeubles d'exploitation*, destinés à être conservés par l'entreprise, et dont la valeur de référence, retenue pour l'évaluation à la clôture de l'exercice, est la valeur nette comptable. Pour ces immeubles, il n'est pas en principe constaté de dépréciation.
- d'autre part, *les immeubles locatifs*, également destinés à être conservés par l'entreprise et dont la valeur de référence est fonction de la valeur de rendement déterminée à partir des flux futurs.

Les provisions pour dépréciation sont constituées par comparaison entre cette valeur de référence et la valeur comptable prenant en considération la stratégie de détention des biens sur une longue période. On considère qu'il est nécessaire de constituer une provision pour dépréciation lorsque la valeur de référence est inférieure de 15 % à la valeur comptable.

Dans le cas où les immeubles sont destinés à être vendus dans un bref délai, la valeur de référence est égale à la valeur de réalisation.

La valeur de réalisation figurant à l'état des placements, résulte d'expertises quinquennales ou, entre deux expertises, d'une estimation annuelle effectuée par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

#### b) Actions et OPCVM

Elles sont inscrites au bilan sur la base de leur prix d'acquisition.

Elles sont classées en deux catégories :

- *titres de participation* dont la valeur de référence correspond à la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise. Cette valeur est appréciée selon une approche multicritère qui inclut notamment, pour les sociétés de réassurance, la situation nette réévaluée intégrant les projections de profits futurs à 10 ans ainsi que des approches par multiples, et pour les sociétés immobilières, la quote-part de situation nette majorée des plus-values latentes. Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne dans le cas où les valeurs sont inférieures aux valeurs d'acquisition.
- *titres de placement* évalués à leur valeur probable de négociation. Lorsque la valeur probable de négociation est inférieure, de façon significative, au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation durable est constatée selon les dispositions prévues aux articles 123-6 à 123-19 du Règlement 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables.

La dépréciation durable est appréciée sur la base d'une analyse multicritères prenant notamment, en compte, la situation de moins-value latente significative, au regard de la valeur comptable, sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté mais aussi les difficultés intrinsèques ou liées à la conjoncture, rencontrées par les entreprises concernées et rendant assez faibles les perspectives de redressement à moyen terme ; pour les OPCVM est opérée une comparaison de leur performance face à leur indice de référence.

Cette méthode a conduit le plus souvent, en l'absence d'intention de détention durable, à retenir une valeur d'inventaire se référant au dernier cours coté à la date de l'arrêté.

Pour les comptes clos au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019, le critère de présomption pour dépréciation à caractère durable de 20 % sur une durée de six mois a été retenu, conformément aux dispositions de l'avis précité.

### c) Titres à revenus fixes

Les obligations sont inscrites à leur coût d'achat hors intérêts courus.

La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée résiduelle des titres selon un calcul actuariel. Pour les obligations, indexées sur le niveau général des prix (OATi), émises ou garanties par un Etat membre de l'Union Européenne ou par un organisme public relevant de l'un de ces Etats, il est procédé à la constatation en résultat du gain ou de la perte généré par la fluctuation des indices d'inflation à chaque fin d'exercice.

Une provision pour dépréciation durable n'est constatée qu'en cas de défaillance de l'émetteur. La valeur de réalisation correspond au dernier cours coté ou à défaut, à leur valeur vénale.

L'article 121-9 du Règlement 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables, relatif au classement comptable des obligations convertibles en actions, prévoit que celles-ci soient comptabilisées conformément à l'article R.343-9 du code des assurances. Toutefois, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuariel négatif, elles peuvent être comptabilisées conformément à l'article R.343-10. Cette règle est non applicable à CCR qui ne détient pas d'obligation convertible dans son portefeuille direct.

### d) Autres actifs

Les prêts et autres créances ne font l'objet d'une provision qu'en cas de risque de défaillance de la contrepartie.

### e) Opérations de change

Les positions de change ouvertes résultent des écarts entre les actifs et les passifs libellés dans chaque devise étrangère. Certaines positions font l'objet d'une couverture, soit par des opérations de change à terme, soit par des opérations sur dérivés de change pour les devises non convertibles.

## 2.3 AUTRES ACTIFS D'EXPLOITATION

Les postes figurant sous cette rubrique sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût historique.

Les matériels, mobiliers et installations font l'objet d'un amortissement linéaire ou dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue :

Matériel, mobiliers de bureau	3, 5 ou 10 ans
Agencements et installations	10 ans
Matériel de transport	5 ans

Les matériels informatiques de faible valeur et présentant un caractère d'obsolescence rapide pourront, le cas échéant, être comptabilisés en charge.

## 2.4 COMPTES DE RÉGULARISATION

### a) Frais d'acquisition reportés

Les charges différées relatives aux frais d'acquisition des contrats sont étalées sur la période de couverture, dans les mêmes conditions que les primes non acquises des contrats considérés auxquelles ces frais correspondent.

### b) Évaluations techniques de réassurance

Les compléments de primes, commissions et courtages sont enregistrés dans les comptes appropriés du compte de résultat en contrepartie des comptes de régularisation prévus à cet effet.

## 2.5 COMPTABILITÉ PLURIMONÉTAIRE

Les opérations réalisées par chaque société du groupe sont comptabilisées en monnaie d'origine et font l'objet d'une conversion en euros sur la base du dernier cours connu de l'exercice.

Les différences de change, y compris les plus ou moins-values latentes au 31 décembre 2019, sont enregistrées au compte de résultat.

## 2.6 PROVISIONS AUTRES QUE TECHNIQUES

### a) Provisions pour charges de retraites

Ces provisions concernent les indemnités de fin de carrière, versées aux salariés lors de leur départ en retraite.

La méthode de répartition des prestations au prorata des années de service (ou méthode des unités de crédit projetées) a été retenue. Elle prend en compte une acquisition progressive des droits au fur et à mesure des années de présence des salariés dans l'entreprise.

Les différentes hypothèses utilisées tiennent compte :

- d'un taux de réévaluation des rémunérations indifférencié entre le personnel cadre et non cadre afin de tenir compte des dernières prévisions d'évolution de la masse salariale,
- d'un coefficient de survie déterminé à partir de la table INSEE TD-TV 12-14 qui permet d'identifier le nombre de vivants à l'âge de versement de l'engagement par rapport au nombre de vivants à l'âge actuel du salarié,
- d'une probabilité de présence à l'échéance, fonction d'un taux annuel moyen de rotation, constatée par tranche d'âge dans l'entreprise,
- d'un taux d'actualisation sur la base du taux iBoxx Corporate Overall AA plus de 10 ans retenu à 0,70 % en 2019 contre un taux de 1,57 % au 31/12/2018,
- d'un taux de charges patronales à hauteur de 55 %.

#### **b) Provision pour congés particuliers pré-retraite**

Les protocoles relatifs aux avantages sociaux des salariés du groupe précisent que les congés annuels sont majorés en faveur des salariés partant à la retraite.

Les hypothèses de calcul de la provision pour charges de pré-retraite sont les mêmes que pour la provision pour charges de retraite.

#### **c) Provision pour médailles du travail**

Elle concerne les gratifications versées aux salariés lors de l'obtention des Médailles d'Honneur du travail acquises selon les règles légales.

Une méthodologie analogue à celle décrite pour la provision pour charges de retraite est utilisée, à l'exception du taux d'actualisation déterminé sur la base du taux iBoxx Corporate Overall AA « 7-10 ans » retenu à 0,30 % pour 2019 contre un taux de 1,13 % au 31/12/2018.

#### **d) Autres provisions pour risques et charges**

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que les événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant, sont incertains.

Ces provisions pour risques et charges comprennent :

- les provisions pour impôts différés,
- les provisions pour grosses réparations,
- les provisions pour charges exceptionnelles,
- les provisions pour risques de change et
- les autres provisions pour risques et charges.

## 2.7 PROVISIONS TECHNIQUES

### **a) Provisions pour primes non acquises**

Les primes comptabilisées dans l'exercice correspondent aux prévisions de primes à l'ultime estimées à la date de clôture.

Les provisions pour primes non acquises correspondent à la durée restant à courir pour un contrat ou un ensemble de contrats après la clôture de l'exercice considéré et jusqu'au terme de la garantie.

Ces provisions sont calculées en fonction de la nature des contrats sur la base d'un taux lié à la cadence d'émission des primes émises et/ou sur la base d'un taux prorata temporis lié à la date d'échéance des contrats.

### **b) Provisions pour sinistres à payer et provisions mathématiques**

Ces provisions, relatives aux sinistres survenus, déclarés ou non encore connus, sont évaluées sans actualisation « à l'ultime » selon le principe que les provisions techniques doivent être suffisantes pour faire face aux charges probables prévisibles, sauf cas particuliers dûment justifiés dans l'annexe. Elles sont nettes des recours à recevoir, estimés avec le même niveau de prudence.

L'évaluation inclut les frais de règlement des sinistres, déterminés, entreprise par entreprise, sur la base des coûts analytiques observés.

### **Environnement de contrôle et gouvernance encadrant le calcul des provisions techniques**

Le processus de calcul des provisions techniques est placé sous la responsabilité de la Direction des Réassurances et Fonds Publics pour CCR et de la Direction Actuariat et Risques pour la réassurance de marché.

Afin de mener ces travaux, les directions concernées procèdent à des évaluations actuarielles et s'appuient également sur des avis d'experts dans le cadre de comités de provisionnement qui regroupent les fonctions d'actuariat, de souscription, de modélisation et tout autre métier impliqué tel le département sinistres.

Les calculs font l'objet d'une revue indépendante par la fonction actuarielle. Les provisions techniques font enfin l'objet d'un audit par un cabinet d'actuaire indépendant tous les 3 ans.

#### Politique de provisionnement de l'entreprise

La politique de provisionnement qui définit les principes directeurs de provisionnement retenus pour la clôture 2019 a été approuvée par le conseil d'administration de CCR du 17 octobre 2019 et par le conseil d'administration de CCR Re du 10 octobre 2019.

### Approche de provisionnement

Les prévisions ont pour objectif de déterminer les primes et les sinistres ultimes selon les règles applicables en matière de comptabilité sociale française.

L'inventaire s'appuie sur les données comptables des cédantes disponibles sous forme de triangles et de statistiques.

Ces données sont utilisées sous forme de triangles de déroulement de primes et de sinistres de compétences. Pour les prévisions de sinistralité proportionnelle en Catastrophes Naturelles sont distingués les périls courts (hors sécheresse) des périls longs (sécheresse).

Le champ des hypothèses pour la détermination des ultimes par péril inclut notamment :

- S/P historiques ;
- Sondages auprès des cédantes ;
- Estimation via les modèles experts internes (ARTEMIS-CCR) ;
- Nombres de communes et coûts historiques ;
- Régression du S/P vs nombre de communes reconnues (vues à l'ultime) ;
- Liquidation des triangles via la méthode du DFM (Development Factor Model) ;
- Estimation des recours potentiels des communes auprès de la commission interministérielle ;
- IBNR cédantes.

La méthode retenue est celle la plus appropriée au regard du péril analysé.

La provision de sinistre est ainsi calculée en tenant compte du résultat prévisible à l'échéance et complète l'information communiquée par les cédantes.

### **c) Provisions pour égalisation et pour risques exceptionnels**

Les provisions pour égalisation, prévues à l'article R.343-8 12° a) du Code des assurances, sont destinées à faire face aux fluctuations de sinistralité afférente aux opérations de réassurances contre les risques liés aux catastrophes naturelles et les risques nucléaires et spéciaux.

Les provisions pour charges exceptionnelles pour les risques exceptionnels et nucléaires, prévues à l'article R.431-27 du Code des assurances, sont mouvementées selon la stricte application des textes.

## 2.8 PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES

Les produits des placements comprennent les intérêts et les loyers courus au cours de l'exercice, les dividendes encaissés, les reprises de dépréciations, les produits des différences sur les prix de remboursement à percevoir ainsi que les produits provenant de la réalisation des placements et, le cas échéant, les produits nets de change réalisés, ainsi que les reprises aux amortissements des immeubles de placement.

Les charges des placements regroupent les frais de gestion, les intérêts, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les dotations aux dépréciations, l'amortissement des différences de prix de remboursement ainsi que les pertes provenant de la réalisation des placements et, le cas échéant, les pertes nettes de change réalisées.

## 2.9 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les charges et produits qui ont un caractère non récurrent et étranger à l'exploitation figurent en résultat exceptionnel.

## 2.10 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action correspond au résultat net part du Groupe de l'exercice attribuable aux actions ordinaires rapporté au nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté au nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

Comme il n'existe aucun instrument dilutif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

## NOTE 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les entités qui sont exclues du périmètre de consolidation sont les suivantes :

- Les participations considérées comme non significatives au niveau du groupe. Ces participations sont exclues du périmètre de consolidation si la somme des capitaux propres des entités non intégrées est inférieure à 3 % des capitaux propres de l'ensemble du groupe ;
- Les sociétés ou organismes qui sont détenus temporairement ou dans lesquels le groupe n'a pas le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles, notamment les OPC (Organismes de Placement Collectifs).

Ces exclusions n'altèrent pas l'image fidèle des comptes consolidés.

Les participations exclues du périmètre de consolidation sont classées dans la rubrique « Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation » et dans les « Actions et titres à revenus variables. »

Le tableau ci-dessous présente la liste des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation.

Entités	SIREN	Adresse	2019			2018		
			% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
CCR SA	388 202 533	157 boulevard Haussmann 75008 Paris	100 %	100 %	Maison mère consolidante	100 %	100 %	Maison mère consolidante
CCR RE SA	817 446 511	157 boulevard Haussmann 75008 Paris	100 %	100 %	Intégration globale	100 %	100 %	Intégration globale

## NOTE 4

### NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

#### 4.1 ACTIFS INCORPORELS

en milliers d'euros	31/12/2019	AUGMENTATION / DOTATION	AUTRES MOUVEMENTS	DIMINUTION / REPRISE	31/12/2018
Valeurs brutes	67 744	1 385	-	-253	66 612
Amortissements	-64 779	-1 543	-	-	-63 236
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>2 965</b>	<b>-158</b>	<b>-</b>	<b>-253</b>	<b>3 376</b>

## 4.2 PLACEMENTS DES ENTREPRISES DE RÉASSURANCE

en milliers d'euros		VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE RÉALISATION	PLUS ET MOINS VALUES LATENTES
1	Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	343 783	278 592	751 326	472 734
2	Actions et autres titres à revenu variable (autres que les parts d'OPCVM)	251 993	251 354	452 195	200 841
3	Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	2 817 699	2 817 357	3 256 647	439 290
4	Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-	-
5	Obligations et autres titres à revenu fixe	4 425 172	4 409 079	4 530 328	121 247
6	Prêts hypothécaires	-	-	-	-
7	Autres prêts et effets assimilés	4 822	4 822	4 822	-
8	Dépôts auprès des entreprises cédantes	242 023	242 023	242 023	-
9	Dépôts espèces (autres que ceux visés au 8) et cautionnements	238 508	238 508	238 508	-
10	Actifs représentatifs des contrats en unités de compte	-	-	-	-
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>8 324 000</b>	<b>8 241 736</b>	<b>9 475 849</b>	<b>1 234 112</b>
11	Autres instruments financiers à terme				
	a) Stratégie d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-	-
	b) Stratégie de rendement	86 210	86 210	87 001	791
	c) Autres opérations	-	-	-	-
<b>TOTAL DES LIGNES 1 À 11</b>		<b>8 410 210</b>	<b>8 327 946</b>	<b>9 562 850</b>	<b>1 234 903</b>
a/	dont :				
	placements évalués selon l'article R.343-9	4 425 172	4 409 079	4 530 328	121 247
	placements évalués selon l'article R.343-10	3 656 806	3 590 632	4 703 498	1 112 865
	placements évalués selon l'article R.343-13	-	-	-	-
	Instruments financiers à terme	86 210	86 210	87 001	791
b/	dont :				
	Placements et IFT OCDE	8 241 056	8 158 777	9 386 584	1 227 806
	Placements et IFT hors OCDE	82 945	82 959	89 265	6 306

### 4.3 PLACEMENTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET DANS LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

en milliers d'euros	POURCENTAGE PARTICIPATION GROUPE	CAPITAL DÉTENU PAR LE GROUPE	MONTANT DES CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	VALEUR NETTE COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS	VALEUR DE RÉALISATION
SA Caisrelux	100 %	6 200	6 200	-	6 200	NC

### 4.4 AUTRES PLACEMENTS

2019 en milliers d'euros	POURCENTAGE PARTICIPATION GROUPE	CAPITAL DÉTENU PAR LE GROUPE	MONTANT DES CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	VALEUR NETTE COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS	VALEUR DE RÉALISATION
SAS Boulogne 78	100 %	5 710	6 023	223	5 709	17 857
SAS Rochefort 25	100 %	14 940	15 824	1 211	14 932	59 319
SAS Pompe 179	100 %	15 270	15 522	394	15 268	55 349
SAS Civry 22	100 %	7 860	8 041	222	7 859	32 413
SAS Castelnau 6	100 %	7 280	7 439	264	7 279	32 629

### 4.5 PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

en milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018		
	NON VIE	VIE	TOTAL	NON VIE	VIE	TOTAL
Provisions pour primes non acquises et risques en cours	658		658	1		1
Provisions pour sinistres	17 575	701	18 276	6 080	862	6 942
<b>TOTAL</b>	<b>18 233</b>	<b>701</b>	<b>18 934</b>	<b>6 081</b>	<b>862</b>	<b>6 943</b>

## 4.6 AUTRES CRÉANCES

MONTANT DES VALEURS BRUTES ET DES DÉPRÉCIATIONS en milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018		
	VALEUR BRUTE	DÉPRÉCIATIONS	VALEUR NETTE	VALEUR BRUTE	DÉPRÉCIATIONS	VALEUR NETTE
Créances nées d'opérations de réassurance	129 542	-967	128 575	305 805	-2 442	303 363
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	161	-	161	81 154	-	81 154
Personnel	5	-	5	-	-	-
Autres créances	76 476	-70 689	5 787	78 512	-70 770	7 742
<b>TOTAL</b>	<b>206 184</b>	<b>-71 656</b>	<b>134 528</b>	<b>465 471</b>	<b>-73 212</b>	<b>392 259</b>

VENTILATION DES VALEURS NETTES PAR ÉCHÉANCE en milliers d'euros	31/12/2019				31/12/2018
	JUSQU'À 1 AN	PLUS D'1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL	TOTAL
Créances nées d'opérations de réassurance	128 575	-	-	128 575	303 363
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	161	-	-	161	81 154
Personnel	5	-	-	5	-
Autres créances	4 990	-	797	5 787	7 742
<b>TOTAL</b>	<b>133 731</b>	<b>-</b>	<b>797</b>	<b>134 528</b>	<b>392 259</b>

## 4.7 COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

en milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Évaluation technique de réassurance	361 234	347 841
Frais d'acquisition reportés	43 582	36 970
Intérêts et loyers courus et non échus	33 508	38 634
Impôts différés actifs	132 812	129 959
Autres	18 305	19 383
<b>TOTAL</b>	<b>589 441</b>	<b>572 787</b>

## 4.8 CAPITAUX PROPRES DU GROUPE

en milliers d'euros	CAPITAL SOCIAL	PRIMES LIÉES AU CAPITAL SOCIAL	RÉSERVES CONSOLIDÉES	RÉSULTAT	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES GROUPE
<b>SITUATION AU 31/12/2018</b>	<b>60 000</b>	<b>-</b>	<b>2 268 432</b>	<b>132 458</b>	<b>2 460 890</b>
Variation du capital			-		-
Primes d'émission			-		-
Réserves de garantie			-131		-131
Réserve spéciale pour risques exceptionnels et nucléaires			4 940		4 940
Réserve spéciale pour risques de catastrophes naturelles			117 414		117 414
Réserves pour risques naturels majeurs			-		-
Réserve spéciale pour risques d'attentats			9 718		9 718
Réserve spéciale pour certains risques d'assurance-crédit			4		4
Réserve relative à l'achat pour œuvres originales d'artistes vivants			18		18
Autres réserves			34 629		34 629
Réserve consolidée			-48 934		-48 934
Versement du dividende				-14 800	-14 800
Affectation de résultat				-117 658	-117 658
Résultat de l'exercice				104 094	104 094
<b>SITUATION AU 31/12/2019</b>	<b>60 000</b>	<b>-</b>	<b>2 386 090</b>	<b>104 094</b>	<b>2 550 184</b>

## 4.9 PROVISIONS TECHNIQUES

PROVISIONS PAR NATURE en milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018		
	NON VIE	VIE	TOTAL	NON VIE	VIE	TOTAL
Provisions de réassurance (Vie)		89 297	89 297		73 323	73 323
Provisions pour sinistres (Vie)		83 730	83 730		63 868	63 868
Provisions pour participation aux bénéfices (Vie)		2 173	2 173		3 134	3 134
Autres provisions techniques (Vie)		-	-		35 936	35 936
Provisions pour primes non acquises (Non Vie)	494 059		494 059	459 716		459 716
Provisions pour sinistres (Non Vie)	4 385 105		4 385 105	4 373 664		4 373 664
Provisions pour égalisation (Non Vie)	1 935 879		1 935 879	1 907 439		1 907 439
Autres provisions techniques (Non Vie)	44 156		44 156		-	-
<b>TOTAL</b>	<b>6 859 199</b>	<b>175 200</b>	<b>7 034 399</b>	<b>6 740 819</b>	<b>176 261</b>	<b>6 917 080</b>

LIQUIDATION DES PROVISIONS DE SINISTRES  
SURVENUS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS  
PAR LIGNE D'ACTIVITÉ  
en milliers d'euros

	31/12/2019			31/12/2018		
	NON VIE	VIE	TOTAL	NON VIE	VIE	TOTAL
Provisions pour sinistres à l'ouverture	4 270 599	337 816	4 608 415	4 596 306	298 902	4 895 208
Prestations payées au cours de l'exercice sur exercices antérieurs	1 042 649	30 052	1 072 701	1 279 469	57 091	1 336 560
Provisions pour sinistres sur exercices antérieurs à la clôture	3 222 867	229 033	3 451 900	3 195 732	246 793	3 442 525
<b>EXCÉDENT NET (+) OU INSUFFISANCE NETTE (-)</b>	<b>5 083</b>	<b>78 731</b>	<b>83 814</b>	<b>121 105</b>	<b>-4 982</b>	<b>116 123</b>

## 4.10 PROVISIONS AUTRES QUE TECHNIQUES

en milliers d'euros	31/12/2019	VARIATIONS	31/12/2018
Provision pour charges de retraite	5 257	-158	5 415
Provision pour médaille du travail	3 037	-347	3 384
Provision pour congés retraite	2 159	-14	2 173
Provisions pour charges exceptionnelles	216	30	186
Provision pour risque de change	211	122	89
Provision pour grosses réparations	3 367	38	3 329
<b>TOTAL</b>	<b>14 247</b>	<b>-329</b>	<b>14 576</b>

## 4.11 AUTRES DETTES

<b>VENTILATION PAR NATURE</b> <b>en milliers d'euros</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Dépôt et cautionnement reçus – non assurance	2 426	2 178
Dettes pour dépôts espèce reçus des rétrocessionnaires	79	157
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 703	953
Personnel	14 231	14 221
État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	8 749	5 894
Autres dettes	104 378	99 342
<b>TOTAL</b>	<b>132 566</b>	<b>122 745</b>

<b>VENTILATION PAR ÉCHÉANCE</b> <b>en milliers d'euros</b>	31/12/2019				31/12/2018
	<b>MOINS D'UN AN</b>	<b>DE UN À CINQ ANS</b>	<b>PLUS DE CINQ ANS</b>	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>
Dépôt et cautionnement – non assurance	2 426			2 426	2 178
Dettes pour dépôts espèce reçus des rétrocessionnaires	79			79	157
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 703			2 703	953
Personnel	14 231			14 231	14 221
État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	8 749			8 749	5 894
Autres dettes	104 378			104 378	99 342
<b>TOTAL</b>	<b>132 566</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>132 566</b>	<b>122 745</b>

## 4.12 COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

<b>en milliers d'euros</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Frais d'acquisition reportés retro Non Vie	72	-
Produits à répartir sur plusieurs exercices	33 895	42 786
Évaluations techniques de réassurance	6 129	33
Autres comptes de régularisation	125	273
<b>TOTAL</b>	<b>40 221</b>	<b>43 092</b>

## NOTE 5

### NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

#### 5.1 PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES

en milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des placements immobiliers	23 897	23 808
Revenus des autres placements	99 742	112 364
Intérêts sur dépôts espèces et soldes techniques	2 770	2 500
Autres produits de placements	3 314	5 320
Profits provenant de la réalisation des placements	130 276	88 924
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>259 999</b>	<b>232 915</b>
Frais de gestion externe des placements	-7 157	-7 771
Frais de gestion interne des placements	-8 102	-8 168
Autres charges de placements	-16 366	-16 437
Pertes provenant de la réalisation des placements	-83 034	-35 123
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>-114 659</b>	<b>-67 499</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES</b>	<b>145 340</b>	<b>165 415</b>

## 5.2 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

**DÉTAIL DE LA CHARGE D'IMPÔT**  
en milliers d'euros

	31/12/2019	31/12/2018
Charges d'impôt exigible	-83 476	-16 182
Produits d'impôt différé	2 853	-48 113
<b>TOTAL</b>	<b>-80 623</b>	<b>-64 295</b>

**IMPÔTS DIFFÉRÉS PAR CATÉGORIES**  
en milliers d'euros

	31/12/2019	31/12/2018
Impôts différés issus des décalages temporaires	132 915	130 180
Retraitements de consolidation	-103	-221
<b>TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS</b>	<b>132 812</b>	<b>129 959</b>

**PREUVE D'IMPÔT**  
en milliers d'euros

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net consolidé	104 094	132 458
Impôts sur le résultat	-80 623	-64 295
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>184 717</b>	<b>196 753</b>
Taux d'impôt	34,43%	34,43%
Impôt calculé au taux courant	-63 604	-67 749
Effets sur le résultat taxable au taux courant :		
- Crédits d'impôts	871	1 149
- Déficit reportable	0	-333
- Différences d'impôt sur la succursale au Canada	-1 354	770
- Différences temporaires ajustement 2018	-94	0
- Dépréciation Impôts différés	-12 329	-11 145
- Elim. Prov spéciale de réévaluation	-5	
- Autres différences permanentes	949	690
- Différentiel de taux	-5 058	12 321
<b>TOTAL</b>	<b>-17 019</b>	<b>3 453</b>
Impôts sur le résultat	-80 623	-64 295
<b>TAUX D'IMPÔT EFFECTIF</b>	<b>43,65%</b>	<b>32,68%</b>

### 5.3 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL en milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>19</b>	<b>139</b>
- Reprise de provisions pour dépréciations exceptionnelles	19	139
- Autres produits exceptionnels	-	-
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>-150</b>	<b>-89</b>
- Dotation aux provisions pour charges exceptionnelles	-150	-89
- Autres charges exceptionnelles	-	-
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-131</b>	<b>50</b>

### 5.4 CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

en milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>30 571</b>	<b>30 940</b>
<b>EFFECTIFS MOYENS</b>	<b>275</b>	<b>278</b>
- Employés	17	19
- Cadres	245	247
- Succursale Canada	10	9
- Succursale Liban	3	3

## 5.5 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

<b>en milliers d'euros</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Dotations aux amortissements	2 544	2 396
Dotations aux provisions pour dépréciation	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 544</b>	<b>2 396</b>

## 5.6 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

<b>en milliers d'euros</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Contrôle légal des comptes	343	298
Services autres que la certification des comptes	103	46
<b>TOTAL</b>	<b>446</b>	<b>344</b>

## NOTE 6 INFORMATIONS SECTORIELLES

### 6.1A COMPTES DE RÉSULTAT SECTORIELS

COMPTE TECHNIQUE DE LA RÉASSURANCE NON VIE en milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018
	OPÉRATIONS BRUTES	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS	OPÉRATIONS NETTES	OPÉRATIONS NETTES
<b>PRIMES ACQUISES</b>	<b>1 364 945</b>	<b>-126 794</b>	<b>1 238 151</b>	<b>1 169 531</b>
Primes	1 396 555	-127 452	1 269 103	1 190 041
Variation des primes non acquises	-31 610	658	-30 952	-20 510
<b>PART DU COMPTE TECHNIQUE DANS LES PRODUITS NETS DES PLACEMENTS</b>	<b>100 293</b>	<b>-</b>	<b>100 293</b>	<b>114 885</b>
<b>AUTRES PRODUITS TECHNIQUES</b>	<b>2 595</b>	<b>-</b>	<b>2 595</b>	<b>1 153</b>
<b>CHARGES DES SINISTRES</b>	<b>-1 052 099</b>	<b>16 064</b>	<b>-1 036 035</b>	<b>-1 045 565</b>
Prestations et frais payés	-1 067 699	4 764	-1 062 935	-1 376 172
Charges des provisions pour sinistres	15 600	11 300	26 900	330 607
<b>CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>-8 219</b>	<b>-</b>	<b>-8 219</b>	<b>-12 118</b>
<b>PARTICIPATION AUX RÉSULTATS</b>	<b>-6 646</b>	<b>360</b>	<b>-6 286</b>	<b>-7 163</b>
<b>FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION</b>	<b>-123 781</b>	<b>4 076</b>	<b>-119 705</b>	<b>-108 468</b>
Frais d'acquisition	-109 371	4 076	-105 295	-93 999
Frais d'administration	-16 119	-	-16 119	-14 772
Commissions reçues des réassureurs	1 709	-	1 709	303
<b>AUTRES CHARGES TECHNIQUES</b>	<b>-10 547</b>	<b>-</b>	<b>-10 547</b>	<b>-12 067</b>
<b>VARIATION DE LA PROVISION POUR ÉGALISATION</b>	<b>-28 440</b>	<b>-</b>	<b>-28 440</b>	<b>38 874</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE NON VIE</b>	<b>238 101</b>	<b>-106 294</b>	<b>131 807</b>	<b>139 062</b>

## 6.1B COMPTES DE RÉSULTAT SECTORIELS

COMPTE TECHNIQUE DE LA RÉASSURANCE VIE en milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018
	OPÉRATIONS BRUTES	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS	OPÉRATIONS NETTES	OPÉRATIONS NETTES
<b>PRIMES</b>	<b>97 296</b>	<b>-4 028</b>	<b>93 268</b>	<b>56 845</b>
<b>PART DU COMPTE TECHNIQUE DANS LES PRODUITS NETS DE PLACEMENTS</b>	<b>4 089</b>	<b>-</b>	<b>4 089</b>	<b>3 382</b>
<b>AUTRES PRODUITS TECHNIQUES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>159</b>
<b>CHARGES DES SINISTRES</b>	<b>-57 969</b>	<b>844</b>	<b>-57 125</b>	<b>-32 320</b>
Prestations et frais payés	-38 711	1 006	-37 705	-30 338
Charges des provisions pour sinistres	-19 258	-162	-19 420	-1 982
<b>CHARGES DES PROVISIONS TECHNIQUES DE RÉASSURANCE VIE ET AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>-1 803</b>	<b>-</b>	<b>-1 803</b>	<b>-2 515</b>
<b>PARTICIPATION AUX RÉSULTATS</b>	<b>-7 482</b>	<b>98</b>	<b>-7 384</b>	<b>-5 277</b>
<b>FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION</b>	<b>-20 019</b>	<b>1 860</b>	<b>-18 159</b>	<b>-9 355</b>
Frais d'acquisition	-20 019	1 860	-18 159	-9 355
Frais d'administration	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-
<b>AUTRES CHARGES TECHNIQUES</b>	<b>-680</b>	<b>-</b>	<b>-680</b>	<b>-437</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE VIE</b>	<b>13 432</b>	<b>-1 226</b>	<b>12 206</b>	<b>10 482</b>

## 6.2 VENTILATION DES PRIMES

<b>VENTILATION DES PRIMES BRUTES PAR ACTIVITÉ</b> en milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
<b>RÉASSURANCE SANS GARANTIE DE L'ÉTAT</b>	<b>561 710</b>	<b>464 218</b>
Acceptation Vie	110 347	68 526
Acceptation Non Vie	451 363	395 692
<b>RÉASSURANCE AVEC GARANTIE DE L'ÉTAT</b>	<b>945 192</b>	<b>906 975</b>
Risques exceptionnels et nucléaires	-462	6 602
Risques de catastrophes naturelles	880 891	835 464
Risques d'attentats	64 738	64 874
<i>Dont Risques petits et moyens</i>	43 738	43 874
<i>Grands risques (GAREAT)</i>	21 000	21 000
Risques d'assurance-crédit	24	35
<b>TOTAL</b>	<b>1 506 902</b>	<b>1 371 193</b>

<b>VENTILATION DES PRIMES BRUTES</b> <b>ÉMISES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE</b> en milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018		
	ACTIVITÉ NON VIE	ACTIVITÉ VIE	TOTAL	ACTIVITÉ NON VIE	ACTIVITÉ VIE	TOTAL
France	1 047 777	36 092	1 083 869	998 868	36 005	1 034 873
UE hors France	79 001	2 459	81 460	68 454	4 269	72 723
Europe	19 764	1 064	20 828	20 717	-	20 717
Afrique & Moyen-Orient	128 111	43 212	171 323	86 218	19 886	106 104
Extrême Orient & Océanie	77 171	24 787	101 958	96 302	5 232	101 534
Amérique du Nord	36 414	2 367	38 781	26 520	3 033	29 553
Amérique du Sud	8 317	366	8 683	5 589	101	5 690
<b>TOTAL</b>	<b>1 396 555</b>	<b>110 347</b>	<b>1 506 902</b>	<b>1 302 667</b>	<b>68 526</b>	<b>1 371 193</b>

### 6.3 VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

en milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Acceptations en réassurance Non-Vie	6 859 199	6 740 819
Acceptations en réassurance Vie	175 200	176 261
<b>TOTAL</b>	<b>7 034 399</b>	<b>6 917 080</b>

## NOTE 7 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Au jour de l'arrêté des comptes, l'épidémie du virus COVID-19, qui s'est déclenchée postérieurement à la date de clôture de l'exercice, a ralenti l'activité de la société mais sans l'interrompre.

En effet, le groupe CCR disposait d'un plan de continuité d'activité qui avait été modernisé en prévision des grèves liées au projet de réforme du régime des retraites. Les salariés l'ont testé et pratiqué en grandeur nature à la fin de l'année 2019 sans que l'activité de la société n'en subisse de contrecoup.

Nous précisons que dès le 1er janvier, le groupe CCR a réalisé 90 % de son chiffre d'affaires au titre de 2020, en ligne avec le plan.

Enfin, le gouvernement a saisi CCR en vue de rétablir des dispositifs similaires à ceux mis en œuvre en 2008 et en 2009 s'agissant d'opérations de réassurance, intervenant avant le 31 décembre 2020, des risques d'assurance-crédit portant sur des petites et moyennes entreprises et sur des entreprises de taille intermédiaire situées en France.



# 3

# ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

BILAN	40
COMPTE DE RÉSULTAT	42
NOTES ET ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	45

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

### ACTIF

en milliers d'euros	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENT & PROVISIONS	31/12/2019	31/12/2018
			MONTANT NET	MONTANT NET
<b>ACTIFS INCORPORELS</b>	73 614	70 655	2 959	3 369
<b>PLACEMENTS</b>				
Terrains et constructions	169 947	30 848	139 099	140 612
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	435 929		435 929	435 929
Autres placements	6 224 811	982	6 223 829	6 017 244
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	8 651		8 651	9 216
<b>TOTAL</b>	<b>6 839 339</b>	<b>31 830</b>	<b>6 807 509</b>	<b>6 603 002</b>
<b>PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>				
Provisions pour primes non acquises Non Vie	938		938	1 053
Provisions de réassurance Vie	3 515		3 515	3 205
Provisions pour sinistres à payer Vie	826		826	597
Provisions pour sinistres à payer Non Vie	120 056		120 056	137 807
Autres provisions techniques (Non Vie)				
<b>TOTAL</b>	<b>125 335</b>		<b>125 335</b>	<b>142 662</b>
<b>CRÉANCES</b>				
Créances nées d'opérations de réassurance	72 686	59	72 627	262 217
Personnel	3		3	
État, organismes sociaux, collectivités publiques	28		28	73 043
Débiteurs divers	78 836	70 625	8 210	9 356
<b>TOTAL</b>	<b>151 552</b>	<b>70 684</b>	<b>80 868</b>	<b>344 617</b>
<b>AUTRES ACTIFS</b>				
Actifs corporels d'exploitation	14 225	11 454	2 770	2 430
Comptes courants et caisse	524 952		524 952	398 934
<b>TOTAL</b>	<b>539 177</b>	<b>11 454</b>	<b>527 723</b>	<b>401 364</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF</b>				
Intérêts et loyers acquis non échus	30 385		30 385	34 930
Frais d'acquisition reportés (Vie et Non Vie)				616
Autres comptes de régularisation	131 988		131 988	163 967
<b>TOTAL</b>	<b>162 373</b>		<b>162 373</b>	<b>199 513</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>7 891 389</b>	<b>184 624</b>	<b>7 706 766</b>	<b>7 694 526</b>

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

### PASSIF

en milliers d'euros	31/12/2019 AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT	31/12/2018 AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	60 000	60 000
Primes liées au capital social		
Réserves de réévaluation	2 751	2 751
Autres réserves		
Réserve spéciale des plus values nettes à long terme		
Réserve de garantie	1 496	1 627
Réserve spéciale pour risques excep. & nucléaires	245 215	240 277
Réserve spéciale pour risques de catastrophes naturelles	1 769 987	1 652 573
Réserve spéciale pour risques d'attentats	151 474	141 756
Autres réserves	8 654	8 654
Réserve spéciale pour certains risques d'assurance crédit	19 974	19 970
Réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants	91	73
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	66 818	146 762
<b>TOTAL</b>	<b>2 326 460</b>	<b>2 274 442</b>
<b>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</b>		
Provisions pour primes non acquises (Non Vie)	321 695	314 267
Provisions de réassurance Vie	3 512	3 205
Provisions pour sinistres à payer Vie	868	597
Provisions pour sinistres à payer Non Vie	2 977 293	3 045 423
Provisions pour égalisation	1 911 240	1 881 241
Autres provisions techniques (Non Vie)		
<b>TOTAL</b>	<b>5 214 608</b>	<b>5 244 733</b>
<b>PROVISIONS (AUTRES QUE TECHNIQUES)</b>	11 542	13 483
<b>AUTRES DETTES</b>		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance	225	
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 503	1 218
Personnel	8 708	9 636
État, organismes sociaux et collectivités publiques	3 131	3 481
Créanciers et créditeurs divers	104 619	99 855
<b>TOTAL</b>	<b>118 185</b>	<b>114 190</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF</b>	35 970	47 677
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>7 706 766</b>	<b>7 694 526</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2019

en milliers d'euros	OPÉRATIONS BRUTES	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS	31/12/2019	31/12/2018
			OPÉRATIONS NETTES	OPÉRATIONS NETTES
<b>COMPTE TECHNIQUE NON VIE</b>				
<b>Primes acquises :</b>				
Primes	943 879	98 444	845 435	811 889
Variation des provisions pour primes non acquises	-7 393	149	-7 543	-4 391
	<b>936 485</b>	<b>98 594</b>	<b>837 892</b>	<b>807 498</b>
<b>Produit des placements alloués du compte non technique</b>	<b>66 170</b>	<b>0</b>	<b>66 170</b>	<b>84 440</b>
<b>Autres produits techniques</b>	<b>567</b>	<b>0</b>	<b>567</b>	<b>348</b>
<b>Charges des sinistres :</b>				
Prestations et frais payés	-818 385	-13 943	-804 442	-1 170 927
Charges des provisions pour sinistres à payer	72 893	22 546	50 347	379 172
	<b>-745 492</b>	<b>8 603</b>	<b>-754 095</b>	<b>-791 755</b>
<b>Participation aux résultats</b>	<b>313</b>	<b>313</b>	<b>0</b>	<b>-2</b>
<b>Frais d'acquisition et d'administration :</b>				
Frais d'acquisition	-13 839		-13 839	-14 351
Frais d'administration	-4 118		-4 118	-5 089
Commissions reçues des réassureurs		-154	154	799
	<b>-17 957</b>	<b>-154</b>	<b>-17 803</b>	<b>-18 640</b>
<b>Autres charges techniques</b>	<b>-5 949</b>	<b>0</b>	<b>-5 949</b>	<b>-7 599</b>
<b>Variation de la provision pour égalisation</b>	<b>-29 999</b>	<b>0</b>	<b>-29 999</b>	<b>49 747</b>
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE DE LA RÉASSURANCE NON VIE</b>	<b>204 139</b>	<b>107 356</b>	<b>96 783</b>	<b>124 036</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2019

en milliers d'euros	OPÉRATIONS BRUTES	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS	31/12/2019 OPÉRATIONS NETTES	31/12/2018 OPÉRATIONS NETTES
<b>COMPTE TECHNIQUE VIE</b>				
<b>Primes</b>	<b>772</b>	<b>772</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Produits des placements :</b>				
Revenu des placements				
Autres produits des placements				
Profits provenant de la réalisation des placements	0	0	0	0
<b>Autres produits techniques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Charges des sinistres :</b>				
Prestations et frais payés	-127	-124	-2	-4
Charges des provisions pour sinistres à payer	-225	-226	0	0
	<b>-352</b>	<b>-350</b>	<b>-2</b>	<b>-4</b>
<b>Charges des provisions Vie et autres provisions techniques :</b>				
Provisions de réassurance Vie	10	10	0	0
	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Participation aux résultats</b>	<b>-34</b>	<b>-34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Frais d'acquisition et d'administration :</b>				
Frais d'acquisition	-23		-23	-7
Frais d'administration	-10		-10	-3
Commissions reçues des réassureurs		-23	23	7
	<b>-32</b>	<b>-23</b>	<b>-9</b>	<b>-3</b>
<b>Charges des placements :</b>				
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts				
Autres charges des placements				
Pertes provenant de la réalisation des placements	0	0	0	0
<b>Autres charges techniques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE DE LA RÉASSURANCE VIE</b>	<b>364</b>	<b>375</b>	<b>-12</b>	<b>-6</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2019

en milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
	OPÉRATIONS NETTES	OPÉRATIONS NETTES
<b>COMPTE NON TECHNIQUE</b>		
<b>Résultat technique de la réassurance Non Vie</b>	<b>96 783</b>	<b>124 036</b>
<b>Résultat technique de la réassurance Vie</b>	<b>-12</b>	<b>-6</b>
<b>Produits des placements Non Vie :</b>		
Revenu des placements	93 658	104 461
Autres produits des placements	3 049	5 141
Profits provenant de la réalisation des placements	61 168	46 972
	<b>157 875</b>	<b>156 573</b>
<b>Charges des placements Non Vie :</b>		
Frais internes et externes de gestion des placements et frais financiers	-8 639	-8 607
Autres charges des placements	-13 041	-12 646
Pertes provenant de la réalisation des placements	-39 627	-13 015
	<b>-61 307</b>	<b>-34 268</b>
<b>Produits des placements transférés au compte technique Non Vie</b>	<b>-66 170</b>	<b>-84 440</b>
<b>Autres produits non techniques</b>	<b>150</b>	<b>215</b>
<b>Autres charges non techniques</b>	<b>0</b>	<b>-311</b>
<b>Résultat exceptionnel :</b>		
Produits exceptionnels	490	876
Charges exceptionnelles	0	0
	<b>490</b>	<b>876</b>
<b>Participation des salariés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>-60 992</b>	<b>-15 913</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>66 818</b>	<b>146 762</b>

## NOTES ET ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX DE LA CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE

Les notes et tableaux suivants font partie intégrante des comptes annuels arrêtés le 29 avril 2020 par le Conseil d'administration.

<b>NOTE 1</b>	
<b>PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES</b>	<b>47</b>
1.1 Changement de méthodes comptables	47
1.2 Actifs incorporels	47
1.3 Placements	47
1.4 Autres actifs d'exploitation	49
1.5 Compte de régularisation	49
1.6 Comptabilité pluri-monétaire	49
1.7 Provisions pour risques et charges	49
1.8 Provisions techniques et résultat technique	49
1.9 Autres éléments	50
<b>NOTE 2</b>	
<b>ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN</b>	<b>51</b>
2.1 Mouvements ayant affecté certains éléments d'actif	51
2.2 Informations relatives aux placements	52
2.3 État récapitulatif des placements	53
2.4 Créances et dettes	54
2.5 Filiales et participations	55
2.6 Actifs corporels d'exploitation	56
2.7 Comptes de régularisation	56
2.8 Actifs et passifs en devise	57
2.9 Capitaux propres	58
2.10 Ventilation des provisions (autres que techniques)	59
2.11 Engagements reçus et donnés	60
<b>NOTE 3</b>	
<b>ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU RÉSULTAT</b>	<b>61</b>
3.1 Ventilation des primes brutes émises par activité	61
3.2 Mouvements de portefeuille	62
3.3 Commissions issues des opérations de réassurance	63
3.4 Produits et charges de placements	63
3.5 Charges techniques par nature et par destination	64
3.6 Autres produits et charges techniques	66
3.7 Ventilation du résultat exceptionnel	66
3.8 Participation des salariés	66
3.9 Impôts sur les sociétés	66
<b>NOTE 4</b>	
<b>AUTRES INFORMATIONS</b>	
4.1 Honoraires du commissaire aux comptes	67
4.2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	67

La Caisse Centrale de Réassurance est une société anonyme appartenant au secteur public, dont l'activité est régie par le Code des assurances.

Elle intervient en qualité de réassureur dans les domaines suivants : opérations de réassurance de risques exceptionnels et nucléaires (articles L.431-4 et L.431-5 du Code des assurances), de catastrophes naturelles (L.431-9) et de terrorisme (L.431-10).

Ces activités avec la garantie de l'Etat s'exercent dans le cadre de conventions spécifiques. Elles sont retracées comptablement dans des comptes distincts dégageant chacun un résultat propre, qui

est ensuite inscrit à un compte de réserve affecté à la couverture des opérations correspondantes, conformément aux dispositions des articles L.431-7, R.431-16-3, R.431-16-4 et A.431-6 du Code des assurances.

Elle intervient également en qualité de réassureur pour des risques non couverts par la garantie de l'Etat pour des affaires qui ont fait l'objet d'un refus de transfert de portefeuille à CCR Re de la part des cédantes suite à l'opération d'apport partiel d'actif réalisée en 2016 visant à transférer à sa filiale CCR Re l'ensemble des affaires présentant ces caractéristiques.

## NOTE 1 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des assurances, le règlement ANC n°2015-11 modifié par le règlement ANC n° 2016-12 du 12 décembre 2016 et, à défaut de disposition particulière, par le Code de Commerce et le Plan Comptable Général.

Le compte de résultat est scindé entre les comptes techniques vie et non vie et le compte non technique.

Les comptes techniques incluent, outre les éléments d'exploitation respectifs de réassurance vie et de réassurance non vie, les frais généraux et l'allocation des produits des placements provenant des activités de réassurance.

La méthode d'évaluation du résultat technique consiste à comptabiliser en primes émises, dès l'exercice de souscription, l'estimation de l'aliment des affaires acceptées, attendu in fine, à partir duquel sont également déterminées les provisions pour primes non acquises et les commissions à payer. La différence entre les primes estimées in fine, nettes de commissions et celles communiquées par les cédantes, est constatée en compte de régularisation à l'actif du bilan.

La sinistralité attendue in fine appliquée aux primes acquises précédemment déterminées, et déduction faite des sinistres communiqués par les cédantes, est constatée en provisions pour sinistres à payer au passif du bilan.

Cette méthode revient, en supprimant le décalage d'enregistrement des opérations de souscription, à prendre en compte les éléments relatifs à la souscription dans le même exercice comptable que la cédante.

Dans le cadre des opérations relatives aux activités de réassurance avec la garantie de l'Etat, CCR n'a pas souscrit de protection sur le marché de la rétrocession, elle bénéficie de la garantie de l'Etat et se trouve ainsi protégée contre une fluctuation marquée de sinistralité en termes de fréquence ou de sévérité des sinistres et événements. En contrepartie de cette protection, CCR verse à l'Etat une fraction de ses primes de l'année.

Au titre des opérations relatives à la réassurance de marché, les seuls engagements résiduels concernent les cédantes ayant refusé le transfert de portefeuille. CCR a conclu un traité de rétrocession des contrats Non Transférés avec CCR RE qui permet à CCR de ne plus porter de risque de réserve liés à ces traités.

Les recherches et analyses mises en place, selon les critères définis aux articles 210-2 et 210-3 du règlement ANC n°2015-11 relatifs aux règles de comptabilisation des contrats de réassurance dits « finite » et des contrats de réassurance financière, n'ont pas conduit à détecter des affaires de cette nature parmi le portefeuille de contrats gérés

### 1-1 CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice 2019 ont été établis selon des principes identiques à ceux de l'année précédente.

### 1-2 ACTIFS INCORPORELS

Les logiciels sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur une durée de trois ans.

Un progiciel de traitement des opérations techniques est immobilisé pour son coût de production et amorti sur une durée linéaire de cinq ans à compter de la mise en fonctionnement.

### 1.3 PLACEMENTS

Les actifs de placement sont évalués à leur coût historique d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice dépend notamment de leur nature et de leur durée de détention.

#### a) Actifs immobiliers

Les immeubles, terrains et parts de sociétés immobilières non cotées sont évalués à leur coût d'acquisition ou de construction (à l'exception de ceux ayant fait l'objet d'une réévaluation légale) nets de frais d'achat et d'impôt, et augmentés du coût des travaux d'amélioration.

La valeur d'origine des éléments constitutifs des constructions, a été décomposée selon les quatre éléments suivants :

- le gros œuvre amortissable sur la valeur résiduelle de l'immeuble à la date d'acquisition compte tenu d'une durée de vie estimée, à dater de l'achèvement de l'immeuble à :
  - 120 ans pour les immeubles d'habitation
  - 150 ans pour les immeubles d'habitation achevés avant 1900
  - 80 ans pour les immeubles de bureaux
- le clos couvert amortissable de 30 à 35 ans
- les installations techniques amortissables sur 25 ans
- les agencements amortissables de 15 à 25 ans

Pour ces trois derniers composants, la date d'acquisition de l'immeuble constitue le point de départ de l'amortissement, étant entendu que ceux-ci sont réputés avoir été remplacés, depuis la date d'achèvement de l'immeuble, par un composant de même valeur à la fin de chaque période d'amortissement.

Les travaux d'amélioration suivent le ou les plans d'amortissement du ou des composants concernés.

Des provisions pour gros entretien ou grandes révisions sont constituées pour les travaux d'entretien dépassant le cadre courant et normal, notamment les dépenses de ravalement. Elles sont déterminées prorata temporis, en fonction des dates de réalisation à venir de ces travaux prévus dans le cadre d'un programme pluriannuel.

Les provisions pour dépréciation durable sont déterminées en fonction de la classification suivante :

- d'une part, les **immeubles d'exploitation**, destinés à être conservés par l'entreprise, et dont la valeur de référence, retenue pour l'évaluation à la clôture de l'exercice, est la valeur nette comptable. Pour ces immeubles, il n'est pas en principe constaté de dépréciation.
- d'autre part, les **immeubles locatifs**, également destinés à être conservés par l'entreprise et dont la valeur de référence est fonction de la valeur de rendement déterminée à partir des flux futurs.

Les provisions pour dépréciation sont constituées par comparaison entre cette valeur de référence et la valeur comptable prenant en considération la stratégie de détention des biens sur une longue période. On considère qu'il est nécessaire de constituer une provision pour dépréciation lorsque la valeur de référence est inférieure de 15 % à la valeur comptable. Dans le cas où les immeubles sont destinés à être vendus dans un bref délai, la valeur de référence est égale à la valeur de réalisation.

- La valeur de réalisation figurant à l'état des placements, résulte d'expertises quinquennales ou, entre deux expertises, d'une estimation annuelle effectuée par un expert agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel.
- Les parts de sociétés immobilières sont estimées par application des mêmes principes.

#### b) Actions et OPCVM

Elles sont inscrites au bilan sur la base de leur prix d'acquisition. Elles sont classées en deux catégories :

- titres de participation dont la valeur de référence correspond à la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise. Cette valeur est appréciée selon une approche multicritères qui inclut notamment, pour les sociétés de réassurance, la situation nette réévaluée intégrant les projections de profits futurs à 10 ans ainsi que des approches par multiples, et pour les sociétés immobilières, la quote-part de situation nette majorée des plus-values latentes. Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne dans le cas où les valeurs sont inférieures aux valeurs d'acquisition.
- titres de placement évalués à leur valeur probable de négociation. Lorsque la valeur probable de négociation est inférieure, de façon significative, à ce coût d'acquisition, une provision pour dépréciation durable est constatée ligne à ligne selon les dispositions prévues aux articles 123-6 à 123-19 du Règlement 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables.

La dépréciation durable est appréciée sur la base d'une analyse multicritères prenant notamment en compte la situation de moins-value latente significative, au regard de la valeur comptable, sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté mais aussi les difficultés intrinsèques ou liées à la conjoncture, rencontrées par les entreprises concernées et rendant assez faibles les perspectives de redressement à moyen terme ; pour les OPCVM est opérée une comparaison de leur performance face à leur indice de référence.

Cette méthode a conduit le plus souvent, en l'absence d'intention de détention durable, à retenir une valeur d'inventaire se référant

au dernier cours coté à la date de l'arrêté.

Pour les comptes clos au 31/12/2019, le critère de présomption pour dépréciation à caractère durable de 20 % a été retenu, conformément aux dispositions de l'avis précité.

Compte tenu de l'évolution des cours des titres présents en portefeuille à la clôture, le montant du stock de la provision pour dépréciation à caractère durable constituée au 31/12/2019 s'élève à 0,982 M€.

#### c) Titres à revenus fixes

Les obligations sont inscrites à leur coût d'achat hors intérêt couru. La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée résiduelle des titres selon un calcul actuariel. Pour les obligations, indexées sur le niveau général des prix (OATi), émises ou garanties par un état membre de l'Union Européenne ou par un organisme public relevant de l'un de ces états, il est procédé à la constatation en résultat du gain ou de la perte généré par la fluctuation des indices d'inflation à chaque fin d'exercice.

Une provision pour dépréciation durable n'est constatée qu'en cas de défaillance de l'émetteur. La valeur de réalisation correspond au dernier cours coté ou à défaut, à leur valeur vénale. Aucun mouvement ni aucun stock n'est constaté dans les comptes de l'exercice à ce titre.

L'article 121-9 du Règlement 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables, relatif au classement comptable des obligations convertibles en actions, prévoit que celles-ci soient comptabilisées conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances. Toutefois, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuariel négatif, elles peuvent être comptabilisées conformément à l'article R.343-10. Cette règle est non applicable à CCR qui ne détient pas d'obligation convertible dans son portefeuille direct.

#### d) Autres actifs

Les prêts et autres créances ne font l'objet d'une provision qu'en cas de risque de défaillance de la contrepartie.

#### e) Produits des placements

Les plus et moins-values réalisées sont calculées selon la méthode FIFO. Les produits nets de placements font l'objet d'un transfert partiel pour allocation lors des écritures d'inventaire :

- En Vie, au compte non technique ;
- En Non Vie, au compte technique.

L'allocation est calculée à chaque arrêté sur les bases des rapports suivants :

- En Vie, on rapporte les capitaux propres (comptes 10 à 15), à la somme des provisions techniques nettes de réassurance et des capitaux propres ;
- En Non Vie, on rapporte les provisions techniques nettes à l'ensemble des provisions techniques et des capitaux propres.

## 1.4 Autres actifs d'exploitation

Les postes figurant sous cette rubrique sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût historique.

Les matériels, mobiliers et installations font l'objet d'un amortissement linéaire ou dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Matériels, mobiliers de bureau 3, 5 ou 10 ans
- Agencements et installations 10 ans
- Matériels de transport 5 ans

Les matériels informatiques de faible valeur et présentant un caractère d'obsolescence rapide pourront, le cas échéant, être comptabilisés en charge.

## 1.5 Compte de régularisation

### Évaluations techniques de réassurance

Les compléments de primes, commissions et courtages sont enregistrés dans les comptes appropriés du compte de résultat avec en contrepartie, les comptes de régularisation prévus à cet effet.

## 1.6 Comptabilité pluri-monnaire

Conformément aux dispositions de l'article R.341-7 du Code des assurances et à l'avis du Conseil National de la Comptabilité 2007-02 du 4 mai 2007, les opérations réalisées par la société sont comptabilisées en monnaie d'origine et font l'objet, d'une conversion en euros sur la base du dernier cours connu de l'exercice.

Les opérations réalisées par l'entreprise étant génératrices de positions de change opérationnelles les différences de conversion sur positions de change sont intégralement constatées en résultat.

L'écart résultant de la conversion des actifs et passifs en devises au 01/01/2019 aux cours du 31/12/2019 représente un gain de 0,526 M€.

## 1.7 Provisions pour risques et charges

### a) Provision pour charges de retraite

Elle concerne les indemnités de fin de carrière, versées aux salariés lors de leur départ en retraite.

La méthode de répartition des prestations au prorata des années de service (ou méthode des unités de crédit projetées) a été retenue. Elle prend en compte une acquisition progressive des droits au fur et à mesure des années de présence des salariés dans l'entreprise.

Les différentes hypothèses utilisées tiennent compte :

- d'un taux de réévaluation des rémunérations indifférencié entre le personnel cadre et non cadre afin de tenir compte des dernières prévisions d'évolution de la masse salariale,
- d'un coefficient de survie déterminé à partir de la table INSEE TD-TV 12-14. Ce coefficient est égal au ratio suivant : « nombre de vivants à l'âge de versement de l'engagement » / « nombre de vivants à l'âge actuel du salarié »,
- d'une probabilité de présence à l'échéance, fonction d'un taux annuel moyen de rotation, constatée par tranche d'âge dans l'entreprise,
- d'un taux d'actualisation sur la base du taux iBoxx Corporate Overall AA « plus de 10 ans » retenu à 0,70 % pour 2019 contre un taux de 1,57 % au 31/12/2018.

En outre, a été intégré dans le calcul le montant des charges patronales au taux de 55 %.

### b) Provision pour congés payés particuliers de « pré » retraite

Le protocole relatif aux « avantages sociaux » de CCR précise que les congés annuels sont majorés en faveur des salariés partant à la retraite.

Les hypothèses de valorisation de la provision pour charges de retraite ont été retenues pour valoriser la provision pour congés payés de « pré »retraite.

### c) Provision pour médailles du travail

Elle concerne les gratifications versées aux salariés lors de l'obtention d'une, ou plusieurs, Médaille(s) d'Honneur du travail acquise(s) selon les règles légales.

Une méthodologie analogue à celle décrite pour la provision pour charges de retraite est utilisée, à l'exception du taux d'actualisation déterminé sur la base du taux iBoxx Corporate Overall AA « 7-10 ans » retenu à 0,30 % pour 2019 contre un taux de 1,13 % au 31/12/2018.

## 1.8 Provisions techniques et résultat technique

Les comptes des sociétés cédantes sont enregistrés dès leur réception. A la date de l'inventaire, l'enregistrement d'estimations relatives aux comptes à recevoir des cédantes permet de prendre en compte la liquidation prévisible de chaque affaire jusqu'à son terme.

### a) Provisions pour primes non acquises

Les primes comptabilisées dans l'exercice correspondent aux prévisions de primes à l'ultime estimées à la date de clôture. Les provisions pour primes non acquises correspondent à la durée restant à courir pour un contrat ou un ensemble de contrats après la clôture de l'exercice considéré et jusqu'au terme de la garantie.

Ces provisions sont calculées en fonction de la nature des contrats sur la base d'un taux lié à la cadence d'émission des primes

émises et/ou sur la base d'un taux prorata temporis lié à la date d'échéance des contrats.

## b) Provisions pour sinistres à payer et Provisions mathématiques

### Environnement de contrôle et gouvernance encadrant le calcul des provisions techniques

Le processus de calcul des provisions techniques est placé sous la responsabilité de la direction des Réassurances & Fonds Publics. Afin de mener ces travaux, la direction des Réassurances & Fonds Publics procède à des évaluations actuarielles et elle s'appuie également sur des avis d'experts dans le cadre de comités de provisionnement qui regroupent les fonctions actuariat, souscription et modélisation de la direction des Réassurances & Fonds Publics et tout autre métier impliqué tel que le service sinistres réassurances publiques.

Par ailleurs, la Fonction Actuarielle émet un avis sur la suffisance du niveau des provisions techniques de l'entreprise lui permettant de faire face à ses engagements. Les provisions techniques font également l'objet d'un audit par un cabinet indépendant tous les 3 ans.

### Politique de provisionnement de l'entreprise

La politique de provisionnement qui définit les principes directeurs de provisionnement retenus pour la clôture 2019 a été approuvée par le conseil d'administration de CCR du 17 octobre 2019.

### Approche de provisionnement

Les prévisions ont pour objectif de déterminer les primes et les sinistres ultimes selon les règles applicables en matière de comptabilité sociale française.

L'inventaire s'appuie sur les données comptables des cédantes disponibles sous forme de triangles et de statistiques. Ces données sont utilisées sous forme de triangles de déroulement de primes et de sinistres de compétences. Pour les prévisions de sinistralité proportionnelle en Catastrophes Naturelles, les périls courts (hors sécheresse) sont distingués des périls longs (sécheresse).

Le champ des méthodes possibles pour la détermination des ultimes par péril inclut notamment :

- S/P historiques ;
- Sondages auprès des cédantes ;
- Estimation via les modèles experts internes (ARTEMIS-CCR) ;
- Nombres de communes et coûts historiques ;
- Régression du S/P vs nombre de communes reconnues (vues à l'ultime) ;
- Liquidation des triangles via la méthode du DFM (Development Factor Model) ;
- Estimation des recours potentiels des communes auprès de la commission interministérielle ;
- IBNR cédantes.

La méthode retenue est celle la plus appropriée au regard du péril analysé.

La provision de sinistre est ainsi calculée en tenant compte du résultat prévisible à l'échéance et complète l'information communiquée par les cédantes.

### c) Provision pour égalisation

La provision pour égalisation, est évaluée dans les conditions prévues à l'article R343-8 du Code des assurances en fonction du niveau de résultat technique associé à chacun des risques éligibles à cette provision.

### d) Provision pour risque d'exigibilité

Pour faire face à un paiement immédiat de sinistres majeurs nécessitant une cession d'actifs, une provision pour risque d'exigibilité, classée dans les provisions techniques, est constituée lorsque la valeur nette comptable globale des actifs, hors obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe (placements évalués selon l'article R. 343-9 du Code des assurances), est supérieure à la valeur de réalisation.

Au 31/12/2019, aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été comptabilisée dans les comptes.

## 1.9 Autres éléments

### a) Charges par destination

Pour chaque fonction de l'entreprise, un coût complet est déterminé puis affecté, compte tenu de l'activité principale inhérente à cette fonction, sur la rubrique appropriée à savoir : frais de gestion des sinistres, frais d'acquisition, frais de gestion des placements, frais d'administration ou autres charges techniques.

Pour les centres de coût nécessitant par nature une affectation multiple par destination, la ventilation s'opère sur la base d'une mesure représentative du temps de travail associée au service.

Le loyer théorique de l'immeuble d'exploitation se trouve réparti à proportion de l'affectation des charges par destination des services pondérée à la surface occupée.

### b) Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le CICE de 127 727 € déterminé au titre de l'exercice 2018 a été comptabilisé en réduction de l'impôt sur les sociétés.

Depuis le 1er janvier 2019, le CICE a été transformé en allègement des cotisations sociales pérennes et à effet immédiat.

Aucun CICE n'a donc été comptabilisé au titre de l'exercice 2019.

## NOTE 2 ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

### 2.1 MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉ CERTAINS ÉLÉMENTS D'ACTIF

VALEUR BRUTE en milliers d'euros	31/12/2018	MOUVEMENTS		31/12/2019
	AUDITÉ	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE	SORTIES	
Frais d'établissement	5 963			5 963
Logiciels et projets	66 272	1 166		67 438
Projets en cours	253	213	253	213
<b>ACTIFS INCORPORELS</b>	<b>72 488</b>	<b>1 379</b>	<b>253</b>	<b>73 614</b>
Immeubles	100 447	1 116		101 563
Immeuble d'exploitation	54 886	91		54 977
Immeubles en cours	300	372	254	418
Parts de S.C.I. non cotées	12 989			12 989
<b>TOTAL PLACEMENTS IMMOBILIERS</b>	<b>168 622</b>	<b>1 579</b>	<b>254</b>	<b>169 947</b>
Actions et autres titres à revenu variable	360 929			360 929
Prêts	75 000			75 000
<b>TOTAL PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES OU DANS ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION</b>	<b>435 929</b>			<b>435 929</b>
<b>CRÉANCES POUR ESPÈCES DÉPOSÉES AUPRÈS DES CÉDANTES</b>	<b>9 216</b>	<b>11 815</b>	<b>12 380</b>	<b>8 651</b>

VALEUR NETTE en milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2019	31/12/2018
	BRUT	AMORTISSEMENTS	PROVISIONS	NET	"NET AUDITÉ"
Frais d'établissement	5 963	5 963			
Logiciels et projets	67 438	64 692		2 746	3 116
Projets en cours	213			213	253
<b>ACTIFS INCORPORELS</b>	<b>73 614</b>	<b>70 655</b>		<b>2 959</b>	<b>3 369</b>
Immeubles	101 563	24 554		77 009	77 771
Immeuble d'exploitation	54 977	6 294		48 683	49 552
Immeubles en cours	418			418	300
Parts de S.C.I. non cotées	12 989			12 989	12 989
<b>TOTAL PLACEMENTS IMMOBILIERS</b>	<b>169 947</b>	<b>30 848</b>		<b>139 099</b>	<b>140 612</b>
Actions et autres titres à revenu variable	360 929			360 929	360 929
Prêts	75 000			75 000	75 000
<b>TOTAL PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES OU DANS ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION</b>	<b>435 929</b>			<b>435 929</b>	<b>435 929</b>
<b>CRÉANCES POUR ESPÈCES DÉPOSÉES AUPRÈS DES CÉDANTES</b>	<b>8 651</b>			<b>8 651</b>	<b>9 216</b>

## 2.2 INFORMATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS

en milliers d'euros	31/12/2019		31/12/2018	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET - AUDITÉ
Actions, parts et autres titres à revenu variable	2 030 974	982	2 029 992	1 936 306
Obligations et titres de créances à revenu fixe	4 139 243		4 139 243	4 025 603
Prêts	4 594		4 594	5 335
Dépôts auprès des établissements de crédit	50 000		50 000	50 000
Autres placements				
<b>TOTAL</b>	<b>6 224 811</b>	<b>982</b>	<b>6 223 829</b>	<b>6 017 244</b>

## 2.3 ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS

en milliers d'euros		VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE (1)	VALEUR DE RÉALISATION	PLUS ET MOINS VALUES LATENTES
1	Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	169 947	139 099	381 836	242 737
2	Actions et autres titres à revenu variable (autres que les parts d'OPCVM)	551 056	550 416	740 207	189 791
3	Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	1 840 847	1 840 505	2 153 811	313 306
4	Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-	-
5	Obligations et autres titres à revenu fixe	4 139 243	4 124 320	4 237 283	112 963
6	Prêts hypothécaires	-	-	-	-
7	Autres prêts et effets assimilés	79 594	79 594	79 594	-
8	Dépôts auprès des entreprises cédantes	8 651	8 651	8 651	-
9	Dépôts espèces (autres que ceux visés au 8) et cautionnements	50 000	50 000	50 000	-
10	Actifs représentatifs des contrats en unités de compte	-	-	-	-
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>6 839 339</b>	<b>6 792 586</b>	<b>7 651 382</b>	<b>858 796</b>
11	Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
	* Stratégie d'investissements ou de désinvestissement	-	-	-	-
	* Autres opérations	-	-	-	-
	* Amortissements surcote/décote	-	-	-	-
<b>TOTAL DES LIGNES 1 À 11</b>		<b>6 839 339</b>	<b>6 792 586</b>	<b>7 651 382</b>	<b>858 796</b>
a	dont :				
	placements évalués selon l'article R.343-9	4 139 243	4 124 320	4 237 283	112 963
	placements évalués selon l'article R.343-10	2 691 444	2 659 614	3 405 447	745 834
	placements évalués selon l'article R.343-13	-	-	-	-
	placements évalués selon l'article R.343-11	-	-	-	-
	Instruments financiers à terme	-	-	-	-
b	dont :				
	Placements et IFT OCDE	6 796 583	6 749 825	7 604 364	854 539
	Placements et IFT hors OCDE	42 756	42 761	47 018	4 258

(1) Y compris la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R.343-19 restant à amortir, qui représente 14.9 M€.

## 2.4 CRÉANCES ET DETTES

<b>AUTRES CRÉANCES</b> en milliers d'euros	BRUT	PROVISIONS	NET	MOINS D'UN AN	DE UN À CINQ ANS	PLUS DE CINQ ANS	TOTAL
Créances nées d'opérations de réassurance	72 686	59	72 627	72 627			72 627
Personnel	3		3	3			3
État, organismes sociaux, collectivités publiques	28		28	28			28
Débiteurs divers	78 835	70 625	8 210	7 413		797	8 210
<b>TOTAL</b>	<b>151 552</b>	<b>70 684</b>	<b>80 868</b>	<b>80 071</b>		<b>797</b>	<b>80 868</b>

Le poste « Créances nées d'opération de réassurance » inclut une créance de moins d'un an de 0,1 M€ auprès de CCR Re.

Le poste « Débiteurs divers » inclut :

- une créance à hauteur de 70,6 M€ résultant de deux décisions de justice définitives, entièrement provisionnée en raison de la qualité des personnes physiques qui en sont les débiteurs ;
- une créance auprès de CCR Re à hauteur de 4,7 M€ ;
- une créance auprès des SAS immobilières de 0,5 M€.

<b>AUTRES DETTES</b> en milliers d'euros	NET	MOINS D'UN AN	DE UN À CINQ ANS	PLUS DE CINQ ANS	TOTAL
Dettes nées d'opérations de réassurance	225	225			225
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 503	1 503			1 503
Personnel	8 708	8 708			8 708
État, organismes sociaux, collectivités publiques	3 131	3 131			3 131
Créanciers ou créditeurs divers	104 618	104 618			104 618
<b>TOTAL</b>	<b>118 185</b>	<b>118 185</b>			<b>118 185</b>

Le poste « créanciers ou créditeurs divers » inclut une dette auprès de CCR Re à hauteur de 2,1 M€.

## 2.5 FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIÉTÉS	CAPITAL	AUTRES CAPITAUX PROPRES	QUOTE-PART DE CAPITAL DÉTENUE	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS		CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'EXERCICE 2019	BÉNÉFICE DE L'EXERCICE 2019	DIVIDENDES REÇUS EN 2019
				BRUTE	NETTE			
<b>1/ FILIALES</b>								
SA CCR RE 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS	90 082	328 391	100,00 %	360 929	360 929	561 710	34 897	0
<b>2/ PARTICIPATIONS</b>								
SAS CASTELNAU 6 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS	7 280	159	100,00 %	7 279	7 279	1 125	264	224
SAS CASTELNAU 78 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS	5 710	313	100,00 %	5 709	5 709	632	223	197

## 2.6 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

VALEUR BRUTE en milliers d'euros	31/12/2018	MOUVEMENTS		31/12/2019
	AUDITÉ	+	-	
Dépôts et cautionnements	37			37
Matériel, mobilier, installations	9 775	1 370		11 145
Matériel de transport				
Mobilier & matériel de bureau	1 572	7		1 579
Agencements aménagements & installations	1 455	9		1 464
Immobilisations en cours				
<b>TOTAL</b>	<b>12 839</b>	<b>1 386</b>		<b>14 225</b>

AMORTISSEMENTS en milliers d'euros	31/12/2018	DOTATIONS	REPRISES	31/12/2019
	AUDITÉ	+	-	
Matériel, mobilier, installation	9 104	757		9 861
Matériel de transport				
Mobilier & matériel de bureau	716	158		874
Agencements aménagements & installations	588	131		719
<b>TOTAL</b>	<b>10 408</b>	<b>1 046</b>		<b>11 454</b>

## 2.7 COMPTES DE RÉGULARISATION

en milliers d'euros	2019		2018 - Audité	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Évaluation technique de réassurance	114 282	3 686	145 082	6 608
Frais d'acquisition reportés			616	
Intérêts courus non échus	30 385		34 930	
Amortissements des différences de Prix de remboursement	17 236	32 159	18 278	40 819
Produits et charges constatés d'avance	470	125	606	250
<b>TOTAL</b>	<b>162 373</b>	<b>35 970</b>	<b>199 513</b>	<b>47 677</b>

## 2.8 ACTIFS ET PASSIFS EN DEVISE

Le montant global de la contrevaieur en euros et la composition, dans les principales devises, de l'actif et du passif, sont récapitulés dans le tableau ci-après :

<b>DEVICES en milliers d'euros</b>	<b>ACTIF</b>	<b>PASSIF</b>	<b>EXCÉDENT 2019</b>	<b>EXCÉDENT 2018 AUDITÉ</b>
Euro	7 606 932	7 545 402	61 530	139 184
Dollar US	20 868	22 958	(2 090)	426
Dollar Canadien	114	14	100	92
Livre sterling	70 374	69 323	1 051	1 071
Yen japonais	9 126	7 217	1 909	1 850
Couronne Suédoise	0	0	0	0
Franc suisse	90	90	0	0
Dollar Taiwan	1 273	1 708	(435)	(4)
Dollar Australien	105	7	98	96
Dollar Hong Kong	160	0	160	155
Couronne Norvégienne	0	0	0	0
Couronne danoise	0	0	0	0
Autres monnaies	11 941	7 446	4 495	3 893
<b>TOTAL</b>	<b>7 720 983</b>	<b>7 654 165</b>	<b>66 818</b>	<b>146 763</b>

## 2.9 CAPITAUX PROPRES

2019	DÉBUT D'EXERCICE	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE		FIN D'EXERCICE
<b>VARIATION DES CAPITAUX PROPRES en milliers d'euros</b>	<b>AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT</b>	<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018</b>	<b>AUTRES MOUVEMENTS</b>	
Capital social <b>(1)</b>	60 000			60 000
Réserves spéciales de réévaluation	2 751			2 751
Réserve spéciale de garantie	1 627	(131)		1 496
Réserve spéciale pour risques exceptionnels et nucléaires	240 277	4 938		245 215
Réserve pour risques de catastrophes naturelles	1 652 573	117 414		1 769 987
Réserve pour risques naturels majeurs				
Réserve spéciale pour risques d'attentats	141 756	9 718		151 474
Réserve spéciale pour certains risques d'assurance crédit	19 970	4		19 974
Réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants	72	19		91
Réserve de capitalisation				
Autres réserves	8 654			8 654
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	146 762	(146 762)		
Dividende		14 800	(14 800)	
Résultat de l'exercice			66 818	66 818
<b>TOTAL</b>	<b>2 274 442</b>		<b>52 018</b>	<b>2 326 460</b>

(1) Le capital social est composé de 3 000 000 d'actions de 20 euros.

**2.10 VENTILATION DES PROVISIONS (AUTRES QUE TECHNIQUES)**

<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE en milliers d'euros</b>	2018	DOTATIONS	REPRISES	2019
	AUDITÉ	+	-	
Autres subventions d'investissement	23	38	61	
Amortissement dérogatoire	853		455	398
Provision spéciale de réévaluation	693		16	677
Provision pour charges de retraite	4 614	1	731	3 884
Provision pour médaille du travail	3 251		485	2 766
Provision pour congés retraite	1 827		192	1 635
Provision pour charges exceptionnelles	36			36
Provision pour grosses réparations	2 186		40	2 146
<b>TOTAL</b>	<b>13 483</b>	<b>39</b>	<b>1 980</b>	<b>11 542</b>

## 2.11 ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

en milliers d'euros	2019	2018
<b>1 ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>1 498</b>	<b>1 585</b>
<b>2 ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>25 000</b>	<b>26 945</b>
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés	25 000	26 945
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2d Droits de tirage donnés à un fonds de garantie		
2e Autres engagements donnés		
<b>3 ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES</b>		
3a Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance		
3b Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution		
3c Autres engagements réciproques		
<b>4 AUTRES VALEURS DÉTENUES POUR COMPTE DE TIERS POUR LES ENTREPRISES RELEVANT DU CODE DES ASSURANCES</b>		
<b>5 EN COURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME :</b>		
5a <b>Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie :</b>		
- Stratégies d'investissement ou de désinvestissement		
- Stratégies de rendement		
- Autres opérations		
5b <b>Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché :</b>		
- Opérations sur un marché de gré à gré		
- Opérations sur des marchés réglementés ou assimilés		
5c <b>Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risque de marché et d'instrument, notamment :</b>		
- Risque de taux d'intérêt		
- Risque de change		
- Risque actions		
5d <b>Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instrument, notamment :</b>		
- Contrats d'échange		
- Contrats de garantie de taux d'intérêt		
- Contrats à terme		
- Options		
5e <b>Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durée résiduelle des stratégies selon les tranches :</b>		
- De 0 à 1 an		
- De 1 à 5 ans		
- Plus de 5 ans		

A compter de l'exercice 2018, la part non libérée des actifs détenus par la société, anciennement présentée en engagements hors bilan, est présentée en déduction du poste d'actif de l'investissement concerné. La part non libérée des actifs s'élève aux montants suivants :

En k€	2019	2018
Engagement d'investissement en Capital Risque	82 892	93 364
Engagement d'investissement en Fonds de dette	111 349	80 460
Engagement d'investissement en Fonds d'OPCI	13 643	17 102

## NOTE 3

### ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU RÉSULTAT

#### 3.1 VENTILATION DES PRIMES BRUTES ÉMISES PAR ACTIVITÉ

en milliers d'euros	2019	2018 AUDITÉ
Risques exceptionnels et nucléaires	(461)	6 602
Risques de catastrophe naturelle	880 891	835 464
Risques d'attentats	64 738	64 874
<i>dont Risques petits et moyens</i>	43 738	43 874
<i>Grands risques (GAREAT)</i>	21 000	21 000
Risques d'assurance crédit	24	35
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES RÉASSURANCES PUBLIQUES</b>	<b>945 192</b>	<b>906 975</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES RÉASSURANCE DE MARCHÉ (RUN OFF)</b>	<b>(541)</b>	<b>1 355</b>
<b>TOTAL</b>	<b>944 651</b>	<b>908 330</b>

### 3.2 MOUVEMENTS DE PORTEFEUILLE

2019	RÉASSURANCES PUBLIQUES		RÉASSURANCE DE MARCHÉ (Run off)	
en milliers d'euros	BRUT	NET	BRUT	NET
<b>ENTRÉES DE PORTEFEUILLE</b>				
Primes	71 461	71 461		
Prestations et frais payés	1 128	1 128		
<b>RETRAITS DE PORTEFEUILLE</b>				
Primes	(68 229)	(68 229)	(18)	
Prestations et frais payés	(1 128)	(1 128)	(914)	

### 3.3 COMMISSIONS ISSUES DES OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE

en milliers d'euros	2019	2018 AUDITÉ
Montant brut des commissions et courtages	2 629	2 407
Vie	23	7
Non Vie	2 606	2 400

### 3.4 PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

2019 en milliers d'euros	REVENUS ET FRAIS FINANCIERS CONCERNANT LES PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES	AUTRES REVENUS ET FRAIS FINANCIERS	TOTAL
Revenus des placements immobiliers	471	11 006	11 477
Revenus des autres placements		78 377	78 377
Intérêts sur prêt entreprises liées	3 750		3 750
Intérêts sur dépôts espèces et soldes techniques		54	54
<b>TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>4 221</b>	<b>89 437</b>	<b>93 658</b>
Autres produits des placements		3 049	3 049
Profits provenant de la réalisation des placements		61 168	61 168
<b>TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS</b>	<b>4 221</b>	<b>153 654</b>	<b>157 875</b>
Frais de gestion externe des placements		(4 077)	(4 077)
Frais de gestion interne des placements		(4 562)	(4 562)
Autres charges des placements		(13 041)	(13 041)
Pertes provenant de la réalisation des placements		(39 627)	(39 627)
<b>TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS</b>	<b>0</b>	<b>(61 307)</b>	<b>(61 307)</b>
<b>TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES</b>	<b>4 221</b>	<b>92 347</b>	<b>96 568</b>

### 3.5 CHARGES TECHNIQUES PAR NATURE ET PAR DESTINATION

Les charges 2019 reprises ci-dessous sont présentées nettes de refacturation aux filiales du groupe CCR et aux fonds publics gérés pour le compte de l'Etat.

#### 3.5 A DÉCOMPOSITION DES CHARGES

<b>CHARGES PAR NATURE</b> en milliers d'euros	2019	2018
		<b>AUDITÉ</b>
Charges externes	6 092	5 857
Autres charges externes	2 043	1 984
Impôts taxes & versements assimilés	5 977	6 585
Charges de personnel	10 913	13 129
Autres charges de gestion courante	41	65
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>25 066</b>	<b>27 619</b>
Dotation aux amortissements des immobilisations	1 268	1 157
Loyer théorique du siège social	315	1 386
<b>TOTAL</b>	<b>26 649</b>	<b>30 163</b>

<b>CHARGES PAR DESTINATION</b> en milliers d'euros	2019	2018
		<b>AUDITÉ</b>
Frais de gestion des sinistres	1 593	2 363
Autres charges d'acquisition	10 701	11 740
Autres charges d'administration	4 025	5 115
Autres charges techniques	5 768	6 385
Frais de gestion des placements	4 562	4 560
<b>TOTAL</b>	<b>26 649</b>	<b>30 163</b>

CCR a également engagé 1,6 M€ de frais dans le cadre de la gestion effectuée pour le compte des filiales immobilières du groupe CCR et pour le compte de l'Etat concernant les fonds publics :

- Fonds de Compensation des Risques de l'Assurance de la Construction,
- Fonds National de Gestion des Risques en Agriculture,
- Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs,
- Fonds de Garantie des Risques liés à l'Épandage agricole des boues d'épuration urbaines ou industrielles,
- Fonds de garantie des dommages consécutifs à des Actes de Prévention, de Diagnostic ou de Soins dispensés par les professionnels de santé exerçant à titre libéral et mentionnés à l'article L 1142-1 du code de la santé publique.

Conformément aux dispositions de l'article 336-2 chapitre VI- Comptes de Charges (classe 6) du règlement de l'ANC, les remboursements de frais correspondants ont été portés à des sous comptes séparés de chaque compte de charge concerné.

**3.5 B VENTILATION DES FRAIS DE PERSONNEL ET DE L'FFECTIF (Y/C gestion immobilière)**

<b>en milliers d'euros</b>	2019	2018 <b>AUDITÉ</b>
Salaires	7 981	8 997
Charges sociales et prévoyance	3 183	4 385
Autres charges	(159)	(166)
<b>TOTAL</b>	<b>11 005</b>	<b>13 216</b>
Effectif moyen	170	202
<i>Cadres</i>	156	186
<i>Non cadres</i>	14	16
<b>EFFECTIF MOYEN</b>	<b>170</b>	<b>202</b>

La mobilité vers CCR Re du personnel CCR anciennement membre de la Comptabilité Technique et de la Direction des Sinistres réassurance de marché a pris effet au 1er juillet 2019.

**3.5 C RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

<b>en milliers d'euros</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Jetons de présence du Conseil d'Administration*	40	51
Rémunération mandataires sociaux	278	276

\* hors remboursements de frais sur justificatifs

### 3.6 AUTRES PRODUITS ET CHARGES TECHNIQUES

Les autres produits techniques concernent essentiellement les produits provenant des participations dans les groupements d'intérêt économique professionnels. Les autres charges techniques comprennent, outre les frais issus de ces participations, ceux des centres de coûts internes non liés directement à l'activité technique ainsi que les provisions pour dépréciation des comptes de tiers.

### 3.7 VENTILATION DU RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

2019 en milliers d'euros	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Reprise sur la provision spéciale de réévaluation		16
Amortissements dérogatoires		456
Provisions pour dépréciation des créances		18
Autres charges et produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>490</b>

### 3.8 PARTICIPATION DES SALARIÉS

Le compte de résultat n'inclut pas de charge au titre de la participation des salariés.

### 3.9 IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

En application de la méthode de l'impôt exigible, aucun impôt différé n'est comptabilisé dans les comptes sociaux de la société.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice 2019, relatif au bénéfice imposable à court terme, est calculé à 28 % jusqu'à 500 000 € de bénéfice puis à 33,1/3 % au-delà sauf indication contraire.

## NOTE 4 AUTRES INFORMATIONS

---

### 4.1 HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires, comptabilisés en charge au cours de l'exercice, au titre du contrôle légal des comptes, se sont élevés à 111 550 € pour le cabinet Deloitte et 125 926 € pour le cabinet PwC.

Les honoraires, comptabilisés en charge au cours de l'exercice, au titre des autres prestations rendues par le cabinet PwC s'élevaient à :

- 10 008 € au titre de la revue des fichiers des écritures comptables dans le cadre des travaux préparatoires au contrôle fiscal des comptabilités informatisées ;
- 72 769 € au titre de la rédaction en anglais des rapports SFCR du groupe et de la revue de la version anglaise des rapports financiers.

---

### 4.2 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Au jour de l'arrêté des comptes, l'épidémie du virus COVID-19, qui s'est déclenchée postérieurement à la date de clôture de l'exercice, a ralenti l'activité de la société mais sans l'interrompre. En effet, CCR disposait d'un plan de continuité d'activité qui avait été modernisé en prévision des grèves liées au projet de réforme du régime des retraites. Les salariés l'ont testé et pratiqué en grandeur nature à la fin de l'année 2019 sans que l'activité de la société n'en subisse de contrecoup. Nous précisons que dès le 1er janvier, CCR a réalisé 99,8 % de son chiffre d'affaires au titre de 2020, en ligne avec le plan. Par ailleurs, CCR n'est pas exposé contractuellement aux conséquences du COVID-19 à la date d'arrêté des comptes sur son passif de réassurance. Enfin, le gouvernement a saisi CCR en vue de rétablir des dispositifs similaires à ceux mis en œuvre en 2008 et en 2009 s'agissant d'opérations de réassurance, intervenant avant le 31 décembre 2020, des risques d'assurance-crédit portant sur des petites et moyennes entreprises et sur des entreprises de taille intermédiaire situées en France.



# 4

# RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

69

COMPTES CONSOLIDÉS

75

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Membre de la Compagnie Régionale des  
Commissaires aux Comptes de Versailles

63 rue de Villiers  
92200 Neuilly sur Seine

**Deloitte & Associés**

Membre de la Compagnie Régionale des  
Commissaires aux Comptes de Versailles

6 place de la Pyramide  
92908 Paris La Défense Cedex

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

À l'assemblée générale des actionnaires de la société Caisse Centrale de Réassurance

### **1 OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Caisse Centrale de Réassurance SA, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 29 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes.

### **2 FONDEMENT DE L'OPINION**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## 3 JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Point clé de l'audit - Provisions pour sinistres à payer

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les sociétés pratiquant des opérations de réassurance acceptée doivent, selon le code des assurances et la réglementation comptable, comptabiliser des provisions suffisantes au règlement de tous les sinistres survenus et non payés qu'ils aient été déclarés ou non à la date d'arrêt.</p> <p>Les modalités d'évaluation des provisions pour sinistres à payer, qui figurent au bilan de la société pour un montant de 2 978 millions d'euros au 31 décembre 2019 sont précisées dans la note 1.8 de l'annexe aux comptes annuels. Ces provisions sont constituées des provisions de sinistres déclarées par les cédantes ajustées afin de refléter la charge ultime estimée par CCR de tous les sinistres connus ou non.</p> <p>Cette charge ultime est déterminée à partir d'informations, statistiques notamment, fournies par les cédantes et de l'utilisation de méthodes de provisionnement adaptée en fonction de la nature du péril concerné, de la sévérité de l'événement couvert, de l'exercice de survenance du sinistre, de la qualité des données disponibles.</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des provisions pour sinistres, et leur conformité à la réglementation, nous avons mis en œuvre les travaux suivants, réalisés conjointement avec nos experts en actuariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• apprécier la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des paramètres actuariels et des hypothèses retenues par la société ;</li> <li>• prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions ;</li> <li>• apprécier la fiabilité des états produits par la société en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les provisions pour sinistres, et tester les données sources ;</li> <li>• apprécier la prise en compte des sinistres significatifs susceptibles d'affecter la projection de la charge de l'exercice ;</li> <li>• réaliser une estimation indépendante des provisions de sinistres sur les exercices estimés sur la base de triangles ;</li> </ul>

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les incertitudes inhérentes à l'estimation des provisions pour sinistres à payer sont accrues pour les réassureurs, principalement en raison de l'intervalle de temps plus important séparant l'événement lui-même de la demande de paiement du sinistre faite au réassureur, de la dépendance vis-à-vis des cédantes pour obtenir des informations sur les sinistres et des divergences de pratiques en matière de provisions chez les cédantes.</p> <p>La part de jugement incluse dans l'estimation de la charge ultime est donc importante, en particulier sur les événements majeurs, récemment survenus et les garanties à déroulement long (Sécheresse en particulier).</p> <p>Pour cette raison et au regard du caractère significatif du poste dans les états financiers de la société, l'évaluation des provisions pour sinistres à payer a été considérée comme un point clé de l'audit 2019 et a nécessité une attention particulière au niveau des procédures d'audit mises en œuvre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• analyser la liquidation des provisions comptabilisées à la clôture précédente au regard des charges réelles afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par la société ;</li> <li>• inclure dans notre équipe des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'information afin de réaliser des travaux visant à prendre connaissance de l'environnement du contrôle interne des systèmes utilisés par la société et tester les contrôles généraux informatiques.</li> </ul>

## 4 VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 29 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au COVID-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelé à statuer sur les comptes.

### Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

## 5 INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Caisse Centrale de Réassurance par l'Assemblée Générale du 11 mai 2016 pour le cabinet Deloitte & Associés et de juin 1991 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 4ème année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 29ème année.

## 6 RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit des comptes et au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## 7 RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au comité des comptes

Nous remettons au comité des comptes, un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des comptes figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris la Défense, le 30 avril 2020

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés



Pascal Colin

PricewaterhouseCoopers Audit



2020.04.3  
0 20:16:38  
+02'00'

Christine Billy

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Membre de la Compagnie Régionale des  
Commissaires aux Comptes de Versailles

63 rue de Villiers  
92200 Neuilly sur Seine

**Deloitte & Associés**

Membre de la Compagnie Régionale des  
Commissaires aux Comptes de Versailles

6 place de la Pyramide  
92908 Paris La Défense Cedex

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

À l'assemblée générale de la société Caisse Centrale de Réassurance

### **1 OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Caisse Centrale de Réassurance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 29 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes.

### **2 FONDEMENT DE L'OPINION**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## 3 JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### Point clé de l'audit n°1 - Provisions pour sinistres à payer

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les groupes pratiquant des opérations de réassurance acceptée doivent, selon le code des assurances et la réglementation comptable, comptabiliser des provisions suffisantes au règlement de tous les sinistres survenus et non payés qu'ils aient été déclarés ou non à la date d'arrêt.</p> <p>Les modalités d'évaluation des provisions pour sinistres à payer, qui figurent au bilan du groupe pour un montant de 4 469 millions d'euros au 31 décembre 2019, sont précisées dans la note 2.7.2 de l'annexe aux comptes consolidés. Ces provisions sont constituées des provisions de sinistres déclarées par les cédantes ajustées afin de refléter la charge ultime estimée par CCR de tous les sinistres connus ou non.</p> <p>Cette charge ultime est déterminée à partir d'informations, statistiques notamment, fournies par les cédantes et de l'utilisation de méthodes de provisionnement adaptée en fonction de la nature du péril concerné, de la sévérité de l'événement couvert, de l'exercice de survenance du sinistre, de la qualité des données disponibles.</p> <p>Les incertitudes inhérentes à l'estimation des provisions pour sinistres à payer sont accrues pour les réassureurs, principalement en raison de l'intervalle de temps plus important séparant l'événement lui-même de la demande de paiement du sinistre faite au réassureur, de la dépendance vis-à-vis des cédantes pour obtenir des informations sur les sinistres et des divergences de pratiques en matière de provisions chez les cédantes.</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des provisions pour sinistres, et leur conformité à la réglementation, nous avons mis en œuvre les travaux suivants, réalisés conjointement avec nos experts en actuariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• apprécier la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des paramètres actuariels et des hypothèses retenues par le groupe ;</li> <li>• prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions ;</li> <li>• apprécier la fiabilité des états produits par le groupe en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les provisions pour sinistres, et tester les données sources ;</li> <li>• apprécier la prise en compte des sinistres significatifs susceptibles d'affecter la projection de la charge de l'exercice ;</li> <li>• réaliser une estimation indépendante des provisions de sinistres sur les exercices estimés sur la base de triangles sur les principales branches ;</li> <li>• analyser la liquidation des provisions comptabilisées à la clôture précédente au regard des charges réelles afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par le groupe ;</li> </ul>

Risque identifié	Notre réponse
<p>La part de jugement incluse dans l'estimation de la charge ultime est donc importante, en particulier sur les événements majeurs et récemment survenus et les garanties à déroulement long.</p> <p>Pour cette raison et au regard du caractère significatif du poste dans les états financiers du groupe, l'évaluation des provisions pour sinistres à payer a été considérée comme un point clé de l'audit 2019 et a nécessité une attention particulière au niveau des procédures d'audit mises en œuvre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>inclure dans notre équipe des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'information afin de réaliser des travaux visant à prendre connaissance de l'environnement du contrôle interne des systèmes utilisés par la société et tester les contrôles généraux informatiques.</li> </ul>

### Point clé de l'audit n°2 - Estimation des primes émises non reçues des cédantes (réassurance de marché)

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les primes acquises brutes comptabilisées au 31 décembre 2019 sur le périmètre de la réassurance de marché sont constituées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les primes figurant sur les comptes reçus des cédantes ;</li> <li>- l'estimation des primes non reçues ;</li> <li>- la variation des provisions pour primes non acquises.</li> </ul> <p>Le groupe enregistre dès leur réception les comptes reçus des cédantes. A la date de clôture, les comptes non reçus font l'objet d'une estimation afin de comptabiliser la situation la plus proche de la réalité des engagements de réassurance pris par le groupe.</p> <p>Les estimations réalisées portent notamment sur les primes acquises non reçues des cédantes, déterminées selon les modalités indiquées dans la note 2.7 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Cette estimation est déterminée en fonction de l'aliment prévu à la souscription du traité lequel est révisé régulièrement en fonction des primes réellement reçues des cédantes.</p> <p>Il est spécifique à l'activité de réassurance d'observer une part importante d'estimés dans les primes émises au titre d'un exercice. La société revoit périodiquement ses hypothèses et ses estimations sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs. Les primes réelles peuvent se révéler sensiblement différentes des estimations faites par la société.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des primes de réassurance constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des primes à l'ultime, notre approche d'audit comporte les travaux suivants réalisés conjointement avec nos experts en actuariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>appréciation de la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par le groupe.</li> <li>prise de connaissance de la conception et test de l'efficacité des contrôles clés relatifs à souscription des primes et au traitement des comptes cédantes reçus.</li> <li>appréciation de la fiabilité des états produits par le groupe en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les primes non reçues des cédantes, et testé les données sources.</li> <li>réalisation de tests substantifs sur les primes comptabilisées à partir de ces comptes cédantes.</li> <li>mise en œuvre d'une estimation indépendante des primes à l'ultime sur les principales branches.</li> <li>analyse de la liquidation des primes non reçues comptabilisées à la clôture précédente au regard des primes réellement reçues afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par le groupe.</li> <li>nous avons inclus dans notre équipe des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'information afin de réaliser des travaux visant à prendre connaissance de l'environnement du contrôle interne des systèmes utilisés par le groupe et testé le fonctionnement de certains traitements automatisés.</li> </ul>

## 4 VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 29 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## 5 INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Caisse Centrale de Réassurance par l'Assemblée Générale du 11 mai 2016 pour le cabinet Deloitte & Associés et de juin 1991 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 4ème année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 29ème année.

## 6 RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des comptes et au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## 7 RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### Rapport au comité des comptes

Nous remettons au comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des comptes figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris la Défense, le 30 avril 2020

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés



Pascal Colin

PricewaterhouseCoopers Audit



2020.04.3  
0 13:32:21  
+02'00'

Christine Billy



5

# ATTESTATION DU RESPONSABLE

---

## Personne Responsable du Rapport Financier Annuel

### Nom et Fonction de la personne responsable

Monsieur Bertrand Labilloy, Directeur Général de CCR

### Attestation du Responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes leurs rapports sur les comptes annuels sociaux et consolidés dans lesquels ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent rapport financier.

Le 30 avril 2020

Le Directeur Général

Bertrand Labilloy





GROUPE  
CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE



157 boulevard Haussmann 75008 Paris  
SA au capital de 90 082 100 € 817 446 511 RCS Paris  
Tél. : + 33 1 44 35 31 00